



tessi

RAPPORT FINANCIER 2006

Sommaire

Rapport de gestion	2
Comptes consolidés au 30 décembre 2006	42
Comptes sociaux au 30 décembre 2006	76
Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les stocks options	93
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne	95
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007	102
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article 225-40 du code commerce	113
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	115
Rapport general sur les comptes sociaux	118

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2006

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation, les comptes sociaux, l'affectation du résultat et les comptes consolidés dudit exercice,
- vous proposer de renouveler les administrateurs dont les mandats sont arrivés à expiration,
- vous proposer de nommer ou renouveler des Commissaires aux Comptes,
- vous proposer de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de faire procéder au rachat, par la société, de ses propres actions notamment en vue de la régularisation du cours des actions,
- vous proposer d'autoriser la société à augmenter son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites émissions,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L 225-135-1 du code de commerce,

- vous proposer de prendre une décision en application de la loi sur l'épargne salariale imposant de proposer à l'Assemblée, une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues par l'article L 443-5 du code du travail,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à attribuer des stock-options aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe,
- vous proposer de mettre à jour l'article 27 des statuts sociaux avec les dispositions du décret du 11 décembre 2006.

I – RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

A / PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2006 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le Groupe a adopté en 2006, dans les comptes consolidés, l'option de l'amendement à IAS 19, Avantages du Personnel, permettant de comptabiliser l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies au bilan avec une contrepartie en capitaux propres, nets d'impôts différés.

Auparavant, le Groupe appliquait la méthode du corridor et comptabilisait en résultat, sur la durée probable de vie active résiduelle des salariés, les écarts actuariels supérieurs à 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement futur et la valeur du marché des fonds investis.

1°) Comptes consolidés

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.1°) Périmètre de consolidation :

Les Sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe Tessi sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation a connu au cours de l'exercice 2006 les modifications suivantes :

a) Sont intervenues les acquisitions et créations des sociétés suivantes :

- Complément d'acquisition au 30 juin 2006 et consolidation par intégration globale de la société ARTESIA, spécialisée dans la création 3D.
- Acquisition au 26 juillet 2006 et consolidation par intégration globale de la société I.C.S.B., spécialisée dans les moyens de paiement.
- Création au 2 octobre 2006 et consolidation par intégration globale de la société ATIA, immatriculée au Vietnam, spécialisée dans les moyens de paiement.

b) Autres mouvements :

- Cession en juillet 2006 et déconsolidation de la société SEDECO, immatriculée à l'Ile Maurice, spécialisée dans le traitement de documents.

1.2°) Résultats consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :

En K Euros	Exercice au 31.12.2006	Rappel exercice au 31.12.2005	Variation 2006 / 2005 en %
Chiffre d'affaires net	166 462	119 910	38,8
Produits d'exploitation	168 963	121 419	39,2
Charges d'exploitation	152 296	109 353	39,3
Résultat opérationnel courant	16 667	12 067	38,1
Autres charges et produits opérationnels non courants	263	7	
Résultat financier	- 835	133	-727,8
Résultat courant	16 095	12 207	31,9
Résultat net des sociétés Intégrées	10 450	7 896	32,4
Société mises en équivalence	0	- 48	
Résultat net (part du Groupe)	9 031	7 247	24,6
BNPA	3,14	2,52	

Situation de l'endettement consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Valeurs mobilières de placement	13 923	16 900
Disponibilités des activités commerciales	9 917	11 175
Disponibilités des activités financières	119 745	101 519
Découverts bancaires	(2 526)	(2 394)
Trésorerie	141 059	127 200
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	(10 532)	(10 985)
Trésorerie gérée pour le compte de tiers dans le cadre des activités financières	(102 207)	(85 997)
Trésorerie nette des avances	28 319	30 218
Dettes financières	(29 525)	(34 665)
Endettement net	(1 206)	(4 447)

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Dettes financières inférieures à 1 an	7 992	8 621
Dettes financières supérieures à 1 an et inférieures à 5 ans	21 485	25 040
Dettes financières supérieures à 5 ans	48	1 004
Dettes financières	29 525	34 665

2°) Comptes sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les résultats de la société TESSI ont été les suivants :

	2006	2005
	K€	K€
Chiffre d'affaires	8 246	6 557
Produits d'exploitation	8 266	6 583
Charges d'exploitation	5 930	6 315
Résultat d'exploitation	2 336	268
Résultat financier	2 445	5 424
Résultat courant	4 781	5 692
Résultat exceptionnel	93	20
Impôt sur les bénéfices	-391	- 35
Résultat net	5 265	5 747

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du code de commerce.

B / ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE, NOTAMMENT DE LA SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

La forte augmentation de l'activité en 2006 provient principalement de l'impact des acquisitions réalisées tout au long de l'année 2005 (Tigre Informatique, C2I Ingénierie, STMP, CPR Billets et Keepway).

Toutefois le fort dynamisme commercial et la qualité des prestations de services nous permettent d'afficher une croissance organique positive de 3,6 %, et ce malgré les effets induits par un marché fortement concurrentiel.

En juillet 2006, le périmètre des moyens de paiements s'est enrichi avec l'acquisition de la société I.C.S.B., basée à Paris, et spécialisée dans le traitement de chèques.

La situation financière du Groupe s'est améliorée. En effet l'endettement net a été diminué et s'élève à 1,2 M€ au 31 décembre 2006 contre 4,5 M€ au 31 décembre 2005.

C / ANALYSE FINANCIERE DES RISQUES

1°) Gestion des risques financiers

La société n'a pas recours à des instruments financiers en dehors de la couverture de la dette.

2°) Risques de variation de cours

La société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.

II – ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

La société TESSI SA exerce une activité de holding.

A ce titre, elle fournit à ses filiales des prestations de Direction Générale, de services administratifs, comptables et financiers, juridiques et social.

- **Analyse des résultats du Groupe :**

Chiffres d'affaires

Le Chiffre d'affaires a augmenté de 46,6 M€ passant de 119,9 M€ à 166,5 M€ soit une hausse de 38,8 %.

Cette augmentation provient notamment de :

- Le moyens de paiement, en augmentation de 42,5 M€

Les acquisitions réalisées en 2005 contribuent à cette augmentation pour près de 40 M€

La société I.C.S.B., acquise en 2006, contribue pour 3,3 M€

L'apparente stabilité de chiffre d'affaires à périmètre constant s'explique en fait par un effet volume positif et un effet prix négatif, sachant que l'année 2006 reste fortement impactée (3 M€) par le désengagement du Groupe CM/CIC qui s'est achevé en fin d'année.

Les sociétés acquises au cours de l'exercice 2005, pour lesquelles l'activité intégrée ne correspondait pas à 12 mois, CPR Billets, Keepway, Tigre Informatique et STMP contribuent à cette augmentation respectivement à hauteur de 34,9 M€, 3,7 M€, 0,9 M€ et 0,4 M€

- Le traitement de documents est en augmentation de 4,1 M€

Sous l'impulsion d'une forte croissance organique de l'acquisition et la capture de données (+ 12%), le traitement de document augmente de 4,1 M€. Cette croissance est particulièrement marquée dans le secteur de l'assurance maladie, la prévoyance et les organismes sociaux.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel 2006, à 16,7 M€ est en augmentation de 4,6 M€ par rapport à 2005. Le taux de marge opérationnel reste stable, passant de 10,1 % à 10,0 %.

Autres charges et produits opérationnels

	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Plus ou moins values de cession	-80	7
Cession d'activité « Transfert d'argent »	1527	0
Total plus ou moins values de cession	1 447	7
Litiges	-1 184	0
<i>Total autres charges et produits opérationnels non courants</i>	<i>263</i>	<i>7</i>

L'année 2006 a été marquée par la cession par CPR Billets de l'activité transfert d'argent dégageant ainsi une plus value de 1,5 M€

Par contre, Tessi Informatique a été condamnée à verser dans le cadre d'un contrat avec l'un de ses clients, une somme de 1,2 M€

Il convient de noter que ce litige est né à partir d'un contrat signé avant l'acquisition de cette société en 2001.

Résultats financiers

Le résultat financier s'est dégradé de 1 M€ du fait de l'augmentation liée au coût de l'endettement opéré dans le cadre de la croissance externe.

Le résultat financier s'élève à -0,8 M€ au 31 décembre 2006.

Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats augmente de 1,3 M€ passant de 4,3 M€ à 5,6 M€; soit un taux d'imposition facial de 35,1 %.

Résultat de l'ensemble consolidé

Au final, il s'élève à 10,4 M€ en 2006, contre 7,8 M€ en 2005, soit une augmentation de 2,6 M€ (+32,4%).

III – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

IV – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La Cour d'Appel de Lyon a rendu sa décision dans l'affaire opposant la filiale Tessi Informatique à l'un de ces clients pour difficultés rencontrées dans l'exécution d'un contrat.

Tessi Informatique a été condamnée au versement d'une indemnisation globale de 1 184 K€ Ce montant a fait l'objet d'une provision dans les comptes qui vous sont présentés.

Ce contrat avait été signé en janvier 2000, soit antérieurement à l'acquisition de la société Defitech Solution Informatique qui a eu lieu en avril 2001.

Ce logiciel faisait partie de l'offre Tessi PRO (anciennement DEFI PRO) que le Groupe a cédé le 2 mai 2006.

V – PERSPECTIVES 2007

Tessi présente d'excellentes perspectives. L'année 2007 sera une année de croissance pendant laquelle Tessi s'efforcera notamment de poursuivre sa politique ambitieuse en terme de croissance externe.

VI – AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit la somme de 5 265 175,47 euros de la manière suivante :

- A la réserve légale	906,20 euros
- A titre de dividendes aux actionnaires, la somme de	2 883 318,00 euros
- Le solde, soit la somme de au poste « Autres réserves »	2 380 951,27 euros

Chaque actionnaire recevra ainsi un dividende de 1 € par action de nominal 2 €

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, les distributions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2006 ouvrent droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40%.

Le dividende sera mis en paiement le 12 juillet 2007.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Avoir fiscal par action⁽¹⁾	Revenu déclaré par action
31/12/2003	0,70 €	0,35 €	1,05 €
31/12/2004	0,75 € ⁽²⁾	/	/
31/12/2005	0,80 € ⁽³⁾	/	/

(1) sur la base d'un avoir fiscal au taux de 50%.

(2) ouvrant droit à un abattement de 50% pour les personnes physiques

(3) ouvrant droit à un abattement de 40% pour les personnes physiques

VII – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 27 501 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Nous vous indiquons que ces dépenses n'ont pas donné lieu au paiement d'impôt au titre de cet exercice.

VIII – RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les mandats d'Administrateur de Monsieur Marc REBOUAH, de Monsieur Julien REBOUAH et de Monsieur Frédéric VACHER arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos 31 décembre 2012.

IX – FIXATION DE JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons d'allouer à votre Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2007, une somme globale de 60 000 €

X – NOMINATION DE NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L 822-14 du code de commerce, les Commissaires aux Comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne ne peuvent dorénavant certifier les comptes pendant plus de six exercices consécutifs.

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants arrivant à expiration, nous vous proposons en conséquence :

- de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet AUDITS & PARTENAIRES, établi 65 boulevard des Alpes – 38240 MEYLAN, en remplacement de Madame Françoise DAUJAT,
- de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Marc MARTIN, domicilié professionnellement 65 boulevard des Alpes – 38240 MEYLAN, en remplacement de Monsieur René Charles PERROT,
- de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Alain BOUILLOT domicilié professionnellement 20 rue Fernand Pelloutier – 38130 ECHIROLLES, en remplacement de Madame Martine PACCOUD,
- de renouveler le mandat du cabinet SOVEC, les sociétés de Commissariat aux Comptes pouvant être renouvelées à condition de procéder à un changement de signataire des rapports,

pour une période six exercices qui viendra à expiration le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

XI – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre de cet exercice et des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies pendant l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Nous vous informons que les conventions énumérées ci-dessous, antérieurement considérées comme des conventions réglementées, ont été déclassées en raison de leur nature et de leur modalité :

- Convention de caution de TESSI au profit de ses filiales,
- Bail commercial conclu avec la SARL SIP pour des locaux à Coulommiers,
- Bail commercial conclu avec la SARL SDIP pour des locaux à Dijon,
- Bail commercial conclu avec la SARL SFDD LOGISTIQUE pour des locaux à Bobigny,
- Conventions de prestations administratives et de direction générale conclues avec l'ensemble des filiales,
- Avances en comptes courants avec l'ensemble des filiales de la société portant intérêts au taux de 2,50%, (dont l'avance en compte courant à CPR BILLETS, rémunérée à compter du 1^{er} janvier 2006),
- Conventions de cash pooling conclues avec l'ensemble des filiales de la société.

et seront donc mentionnées dans la liste des conventions dites « courantes » visées à l'article L 225-39 du code de commerce.

XII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales dont l'objet ou les implications financières sont significatives pour les parties, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

XIII – AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

1/ RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE D'ACHETER EN BOURSE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions ;

- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de couverture de plans d'options ;
- d'annulation des actions achetées.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément la réglementation en vigueur.

Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur après la décision, s'il y a lieu, du Conseil d'Administration de procéder au lancement effectif du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale.

- Nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- Prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, fixé à 75 euros (hors frais d'acquisition),

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 21.624.885 euros financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

Validité de l'autorisation : à compter de la date de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2006 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devra, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

2/ AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION DE TOUTES VALEURS MOBILIERES, AVEC OU SANS SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, SELON LES CAS, AVEC DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE DECIDER LES EMISSIONS

Nous vous proposons de décider du principe d'augmentations de capital avec délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration afin de permettre à la société de faire, si besoin était, appel ultérieurement au marché financier et ainsi de saisir toute opportunité de développement.

2.1) Nous vous proposons en conséquence, conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 228-92 et L 228-93 du Code de commerce, de consentir au Conseil

d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

2.1.1) Ainsi, il serait délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes autres valeurs mobilières, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

2.1.2°a) Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

b) Le montant total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourra être supérieur à cinquante millions (50.000.000) d'euros en nominal.

2.1.3) Les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises ;

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou étranger.

Les émissions de bons de souscriptions d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes. En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus.

2.1.4) Il serait également délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital et indépendamment du plafond fixé au 2.1.2 a), ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital et ne pourra être imputée sur le plafond général du point 2.1.2 a) ci-dessus.

Nous vous proposons, en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation et conformément aux dispositions de l'article L 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Nous vous précisons que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

2.2) Nous vous proposons également, de consentir au Conseil d'Administration, pour une même durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2.2.1) Il serait délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

2.2.2 a) Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à trois millions (3.000.000) d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé au 2.1.2 a).

b) Le montant total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourra être supérieur à cinquante millions (50.000.000) d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé au 2.1.2 b).

- 2.2.3) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation sera supprimé et il sera conféré au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et, éventuellement à titre réductible, pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international.
- 2.2.4) La somme revenant ou pouvant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions émises ou à émettre par exercice des droits attachés aux valeurs mobilières sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse (sur le marché de Paris) précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Nous vous précisons que les présentes délégations priveront d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

3/ DETERMINATION DU PRIX D'EMISSION DES ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, DANS LA LIMITE ANNUELLE DE 10% DU CAPITAL

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration au point 2.2) ci-dessus, d'autoriser le Conseil à fixer le prix d'émission des valeurs mobilières à émettre dans la limite de 10% du capital par an, selon les conditions suivantes :

- prix d'émission égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission ;
- prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20 %.

Le montant des augmentations de capital effectuées en application de cette délégation s'imputerait sur le plafond prévu au point 2.2.2 a).

4/ DELEGATION A DONNER AU CONSEIL POUR EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DEVANT REMUNERER DES APPORTS DE TITRES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE OU D'APPORT EN NATURE

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription visée au paragraphe 2.2) et dans la limite du plafond fixé au paragraphe 2.2.2 a), de permettre au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires ou de tout autre titre de capital de la société destinés :

- à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société selon la procédure d'Offre Publique d'Echange effectuée en application des dispositions de l'article L 225-148 du code de commerce,
- dans la limite de 10% de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de la présente délégation par le Conseil d'Administration), à rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 ne sont pas applicables.

Nous vous précisons que dans tous les cas, le montant nominal des augmentations de capital effectuées en vertu de la délégation exposée ci-dessus s'impute sur le plafond global prévu au point 2.1.2 a).

5/ DELEGATION A DONNER AU CONSEIL POUR LUI PERMETTRE D'AUGMENTER LE MONTANT DES EMISSIONS DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, EN CAS DE DEMANDES EXCEDENTAIRES

Nous vous proposons de donner au Conseil, pour une même période de vingt-six (26) mois, s'il constate des demandes de souscription excédentaires, la faculté d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre des émissions décidées en application des délégations visées au point 2 et dans la limite des plafonds prévus aux points 2.1.2) et 2.2.2), le tout dans les conditions visées aux articles L 225-135-1 et R 225-18 du code de commerce.

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil à l'effet de mettre en œuvre les délégations visées ci-dessus, notamment de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement de prendre toutes les mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6/ DECISION A PRENDRE EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'EPARGNE SALARIALE

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, l'assemblée générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail :

- lors de toute décision d'augmentation de capital par apport en numéraire, sauf exceptions légales,
- au cours de la troisième année civile suivant la précédente assemblée générale ayant statué sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque la participation des salariés au capital de la société est inférieure à 3 %.

Cette augmentation de capital répondrait aux caractéristiques particulières contenues sous les articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

En conséquence, nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, sur ses seules décisions, à cette augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum cumulé de cent mille (100 000) euros.

Les bénéficiaires de cette augmentation seraient l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Le personnel devrait bénéficier d'une renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Le prix de souscription des actions ne pourrait, conformément à la Loi, être ni supérieur à la moyenne des cours cotés durant les vingt séances de Bourse qui précèdent le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la période de souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

Le montant définitif de l'augmentation de capital, dans la limite de prix indiqués ci-dessus, ne serait fixé qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés à l'expiration du délai de souscription fixé par le Conseil d'administration.

Les actions devraient être libérées intégralement le jour de leur souscription et seraient indisponibles pendant 5 ans à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital sauf exception dans des cas limitativement énumérés par la loi.

L'autorisation faite au Conseil d'administration de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L. 443-5 précitées serait valable pendant une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale.

7/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRIBUER DES STOCK-OPTIONS AUX SALARIES OU MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS DU GROUPE

7.1°) – Motifs :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2004 a autorisé, pour une période de trente-huit mois, le Conseil d'Administration à mettre en place un plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société.

Cette autorisation deviendra caduque le 10 août 2007.

Nous jugeons qu'il serait opportun de continuer à disposer de ce système pour associer le personnel et les dirigeants de la société et du Groupe au bon développement de celui-ci.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe, des options d'achat et/ou de souscription d'actions émises par la société dans un certain délai et sous certaines conditions.

7.2°) – Objet et modalités :

Mise en place

Les options porteront sur des souscriptions d'actions nouvelles ou des achats d'actions existantes. Les bénéficiaires des options de souscription pourraient souscrire à des actions qui seraient émises au fur et à mesure de la levée des options, ce qui entraînerait des augmentations de capital.

Le nombre d'options attribuées au titre de cette seule autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social au jour où la dernière option serait consentie.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces options pourront être tous les salariés de la société et des sociétés du Groupe (au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce) ou seulement certains d'entre eux. Les bénéficiaires pourraient être également des Administrateurs non dirigeants s'ils sont par ailleurs salariés de la société ou d'une société du Groupe, ainsi que les mandataires sociaux dirigeants, à savoir principalement les Présidents du Conseil d'Administration et les Directeurs Généraux desdites sociétés, les membres du Directoire et les Présidents de S.A.S.

Toutefois, à titre de restriction, la loi dispose qu'il ne peut être consenti d'options aux salariés ou mandataires sociaux possédant plus de 10 % du capital social.

Nous vous proposons de laisser tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour déterminer les bénéficiaires de ces options.

Prix

Conformément à l'article L 225-177 du Code de Commerce, le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé au jour où l'option est consentie par le Conseil d'Administration selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Mixte sur le rapport du Commissaire aux Comptes.

Toutefois, la société étant inscrite sur un marché réglementé, le prix de souscription ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés au cours des vingt dernières séances de Bourse précédant le jour de l'attribution.

Nous vous proposons, en conséquence, d'arrêter comme suit les modalités de détermination du prix :

Le prix de souscription ou d'achat d'actions arrêté par le Conseil d'Administration lors de l'attribution des options, sera égal à 100 % de la moyenne des cours cotés au cours des vingt dernières séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie avec la possibilité pour le Conseil d'Administration d'octroyer une décote de 5 % maximale sur le prix de souscription ou d'achat.

Durée de validité

L'autorisation d'émettre des options serait accordée au Conseil d'Administration pour trente-huit mois à compter de l'Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration ne pourrait utiliser cette autorisation :

- dans le délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics,
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration ne pourrait utiliser cette autorisation moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Les options attribuées seraient exerçables pendant un délai maximal de sept ans, sauf dispositions particulières restrictives du règlement du plan.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte emporterait, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options.

Autres conditions

Les actions souscrites dans le cadre des dispositions précédentes devraient revêtir la forme nominative et porteraient jouissance immédiate. Elles auraient droit, à égalité de la valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance.

L'Assemblée Générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions dans lesquelles les options seraient octroyées, tels que les bénéficiaires, le nombre maximum des options pouvant être levées par le bénéficiaire, le prix exact des options offertes, la date d'ouverture et les conditions d'exercice des options et, plus généralement, d'établir le règlement du plan d'options avec toutes les restrictions, notamment de période d'exercice et / ou de conservation des actions, et les conditions particulières relatives aux dites options qu'il jugera utiles.

XIV – MISE A JOUR DE L'ARTICLE 27 DES STATUTS SOCIAUX

Nous vous proposons de mettre à jour les dispositions de l'article 27 « Accès aux Assemblées – Pouvoirs » des statuts sociaux avec les dispositions du décret du 11 décembre 2006 qui a modifié les modalités de justification de la qualité d'actionnaire pour les Assemblées Générales.

XV – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité du Groupe. Le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport.

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a pris les participations suivantes :

- I.C.S.B.
- ARTESIA
- 24H00

Elle a également constitué au cours de l'exercice la filiale ATIA.

Concernant ces participations, nous vous apportons les informations suivantes :

➤ Prises de participation directe et accroissement de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris des participations ou accru son taux de participation en capital et en droit de vote * dans les sociétés, ayant leur siège social sur le territoire français, suivantes :

Nom des Sociétés	Quote-part du capital détenu avant l'opération en capital et en droit de vote		Quote-part du capital détenu après l'opération en capital et en droit de vote	
	en capital	en droit de vote	en capital	en droit de vote
I.C.S.B.			100 %	100 %
ARTESIA	33,20 %	33,20 %	55 %	55 %
24H00			16,66 %	16,66%

* plus du 20^{ème}, du 10^{ème}, du 5^{ème}, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote

XVI – SOCIETES CONTROLEES

Directement

▪ TESSI ILE DE FRANCE	Traitements de documents
▪ TESSI CHEQUE NORMANDIE	Traitements de documents
▪ RIP TESSI	Traitements de documents
▪ GIP TESSI	Traitements de documents / Moyens de paiement
▪ SDIP TESSI	Moyens de paiement
▪ PERFO SERVICE	Moyens de paiement
▪ SMIP TESSI	Moyens de paiement
▪ TESSI CHEQUE NANTERRE	Moyens de paiement
▪ SLTC	Moyens de paiement
▪ SMTc	Moyens de paiement
▪ CLIP TESSI	Moyens de paiement
▪ SEDI	Traitements de documents
▪ SATC	Moyens de paiement
▪ BORDEAUX SAISIE	Moyens de paiement
▪ TDC TESSI	Moyens de paiement
▪ SFDD	Marketing opérationnel
▪ TSI ACTION INFORMATIQUE	Traitements de documents
▪ TELEDIRECT	Marketing opérationnel
▪ PROCHEQUE NORD	Moyens de paiement
▪ PROCHEQUE	Moyens de paiement
▪ SYNERCAM	Moyens de paiement
▪ TESSI CHEQUE	Moyens de paiement
▪ TESSI-TGD	Traitements de documents / Moyens de paiement
▪ HEXAGONALE CONSULTANTS	Conseil et Informatique
▪ TESSI CHEQUES ILE DE France	Moyens de paiement
▪ TESSI INFORMATIQUE	Conseil et Informatique
▪ TESSI CHEQUE CONSEIL	Moyens de paiement
▪ SAMP	Marketing opérationnel
▪ TESSI CHEQUE RENNES	Moyens de paiement
▪ TESSI Chèque Auvergne	Moyens de paiement
▪ TESSI Chèque Interbancaire	Moyens de paiement
▪ TESSI Encaissement	Moyens de paiements
▪ ACCES Développement Interactif	Traitements de documents
▪ ACCES Informatiques	Traitements de documents
▪ ACCES Management	Traitements de documents
▪ BIPIO	Moyens de paiement
▪ RIB INFORMATIQUE DROME	Moyens de paiement
▪ RIB INFORMATIQUE RHONE	Traitements de documents
▪ RIB INFORMATIQUE HAUTE SAVOIE	Moyens de paiement
▪ C2I	Moyen de paiement
▪ TIGRE	Moyens de paiement / Traitements de documents
▪ TIGRE MADAGASCAR	Moyens de paiement
▪ TDI	Moyens de paiement
▪ TESSI CHEQUE BORDEAUX	Moyens de paiement

▪ TESCA		Moyens de paiement
▪ STMP		Moyens de paiement
▪ CPR BILLETS	Traitement de devises, vente et dépôt de monnaie or et traitement	fiduciaire de l'Euro
▪ KEEPWAY		Transport de fonds
▪ INTACTUS		Transport sécurisé
▪ COUP DE FOUDRE		Conseil en Communication
▪ ARTESIA		Communication en 3 D
▪ ATIA		Moyens de paiement
▪ I.C.S.B.		Moyens de paiement

Indirectement :

▪ BIP TESSI par TESSI ILE DE France	Traitements de documents
▪ SIP par TESSI ILE DE France	Traitements de documents
▪ SFDD LOGISTIQUE par SFDD SAS	Marketing opérationnel
▪ SOFT PROMO par TELEDIRECT	Marketing opérationnel
▪ CIAT	Moyens de paiement
▪ ATIP	Moyens de paiement

XVII – STOCK OPTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial, annexé au présent rapport.

XVIII – COMPTE-RENDU DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

En application des dispositions de l'article L 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2006, nous vous informons que la société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	25 507
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	26 254
- cours moyen des achats :	48,29 €
- cours moyen des ventes :	46,86 €
- montant des frais de négociation :	0
- nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2006 :	1453
- valeur évaluée des actions au cours d'achat :	70 165 €
- valeur nominale des actions :	2 €
- fraction du capital qu'elles représentent :	0,05 %

Information sur la réalisation des opérations d'achat d'actions par finalités fixées dans le programme de rachat d'actions arrêté par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2005 :

Finalités	Nombre d'actions acquises	Prix d'achat	Volume d'actions utilisées	Réallocations éventuelles
Contrat de liquidité	1 453	48,29		

Pour votre information, le cours de l'action TESSI était de 43,25 euros à l'ouverture de l'exercice le 2 janvier 2006, et de 48,18 euros à la clôture le 30 décembre 2006.

Nous vous apportons les précisions suivantes sur la liquidité moyenne du titre :

- Cours moyen : 47,44 €
- Volume moyen : 2 791 titres
- Journée de transaction moyenne : 132 405 €

XIX – INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET AUX DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

1) l'identité des actionnaires possédant, à la clôture de l'exercice 2006, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote :

- La Famille REBOUAH détient 51,66 % du capital social et 66,43 % des droits de vote.
- La société Morgan Stanley & Co International Ltd détient 6,09% du capital social ;
- La société Parvus Asset Management, agissant au nom des fonds dont elle assure la gestion, détient 7,40% du capital social.

2) la répartition du capital social et des droits de vote, au vu des notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société, depuis l'établissement du précédent rapport jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport :

- La Banque de Vizille a franchi à la baisse le 10 mai 2006, les seuils de 5 % en capital et en droits de vote (avis AMF du 12 mai 2006 n° 206C0899).

XX – OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2006 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- Nombre de titres cédés : Néant
- Nombre de titres acquis : 2 416
- Nombre de titres souscrits : Néant
- Nombre de titres échangés : Néant

XXI - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du nouvel article L 225-100-3 du code de commerce, issues de la loi du 31 mars 2006, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital social de la société

Le capital social est divisé en 2.883.318 actions de 2 euros de valeur nominale.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial sur les stock-options pour l'exercice clos au 31 décembre 2006, qui est annexé au rapport de gestion.

En complément du rapport spécial susvisé, nous vous informons que 74 170 options de souscription d'actions ont été attribuées à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de deux plans de stock-options.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration mentionne le nombre d'options de souscription exercées au cours de l'exercice 2006.

Nous vous informons également qu'il n'existe pas d'autres valeurs mobilières composées et qu'il n'y a pas de droits de contrôle spéciaux.

- Vous trouverez au point XIX du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

Nous vous précisons que la société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transferts d'actions ou d'exercice du droit de vote.

L'article 29 des statuts sociaux prévoit cependant que « tout titulaire d'actions entièrement libérées qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double ».

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales.

Des informations relatives au Conseil d'Administration de la société vous sont communiquées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne.

- Vous trouverez annexées au rapport de gestion, les délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.
- Les accords conclus par la société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société, ne peuvent être communiqués car leur divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la société.
- Nous vous précisons qu'il n'y a pas d'accords prévoyant des indemnités pour les Administrateurs ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

XXII – ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion de capital que représentent au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2006, les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce :

- dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise,
 - et/ou directement, au titre de privatisation et/ou de la participation aux résultats, mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par la loi.
- ✓ Le pourcentage de détention s'élève à 0,122 %.

XXIII – INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de la rémunération totale fixe et exceptionnelle et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et

des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé :

- Monsieur Marc REBOUAH	206 463,83 €
- Mademoiselle Corinne REBOUAH	86 924,38 €
- Monsieur Julien REBOUAH	20 000,00 €
- Monsieur Frédéric VACHER	212 913,35 €
- La société FONDELYS	20 000,00 €
- Monsieur Michel ANGE	20 000,00 €

- des engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction :

Néant

- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de des mandataires de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé :

PRENOM NOM	SOCIETE	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES
M. Marc REBOUAH	TESSI SA SCI TONY GARNIER SARL GIP TESSI SAS TESSI CHEQUE SAS PROCHEQUE SAS SYNERCAM SAS TESSI Informatique SAS HEXAGONALE CONSULTANTS SAS TESSI Chèque Interbancaire SAS SFDD BIPIO SAS COUP DE FOUDRE SA CPR BILLETS SA TESSI TGD SA INTACTUS	Président Directeur Général Gérant Gérant Président Président Président Président Président Président Président Président Administrateur Président Président du Conseil de Surveillance Administrateur Administrateur
Mlle Corinne REBOUAH	TESSI SA SARL ACCES Développement Interactif SARL ACCES Informatiques SARL ACCES Management SARL BORDEAUX SAISIE SARL BIP TESSI SARL CLIP TESSI SARL TESSI CHEQUE NANTERRE SARL PERFO SERVICE SARL RIB Informatique Drôme SARL RIB Informatique Haute-Savoie SARL RIB Rhône SARL RIP TESSI	Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant

	SARL SATC SARL SFDD LOGISTIQUE SARL SEDI SARL SLTC SARL SIP SARL SMIP SARL SDIP SARL SMTC SARL TESSI Ile de France SARL TDC SARL TSI – Action Informatique SAS SAMP SAS TESSI Encaissements SA TESSI TGD BIPIO SA CPR BILLETS	Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance
M. Julien REBOUAH	TESSI SA SARL PROCHEQUE NORD SARL TELEDIRECT SA TESSI TGD BIPIO	Administrateur Gérant Gérant Administrateur Administrateur
FONDELYS	TESSI SA	Administrateur
M. Henri DUFER	TESSI SA SARL FONDELYS	Représentant permanent de FONDELYS Gérant
M. Michel ANGÉ	TESSI SA LYONNAISE DE BANQUE SA BANQUE DE VIZILLE SA BIOMERIEUX SA FONDATION RICHARD FINANCIERE DELION SAS LA RESERVE DE BEAULIEU SAS Centre Technique des Institutions de Prévoyance - CTIP Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance APICIL PREVOYANCE APICIL ASSURANCES SA APICIL GESTION APICIL PRECI SAS APICIL ASSOCIATION SOMMITALE LE PETIT MONDE- Association 1901 Fondation APICIL ADERIA Groupement National de Prévoyance Groupement Paritaire de Prévoyance « Confluent » APICIL UPESE ASSOCIATION SCI BEAUSEJOUR SCI IPSE SOM CONSEIL	Administrateur Administrateur Vice-Président du Conseil de Surveillance et Administrateur Administrateur et Président du Comité d’Audit Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Vice-Président Président Président du Conseil de Surveillance Administrateur Président Administrateur Administrateur Président Président Administrateur Président Administrateur - Trésorier Administrateur Administrateur Membre du Comité de Surveillance

M. Frédéric VACHER	TESSI SA SARL STMP SARL TESSI CHEQUE CONSEIL SARL TESSI CHEQUE NORMANDIE SARL TESSI Chèques Ile de France SARL TDI SAS TESCA SAS TESSI CHEQUE RENNES SAS TESSI CHEQUE AUVERGNE SAS TIGRE SAS TESSI CHEQUE BORDEAUX SA TESSI TGD BIPIO SA CPR BILLETS	Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président Président-Directeur Général Chairman & Administrateur Membre du Conseil de Surveillance
--------------------	---	--

XXIV – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

Nous vous informons que les données sociales relatives aux sociétés entrées dans le périmètre en cours d'exercice sont reprises pour leur totalité au titre de chaque exercice civil.

1 EMPLOI

1.1 Effectifs du groupe

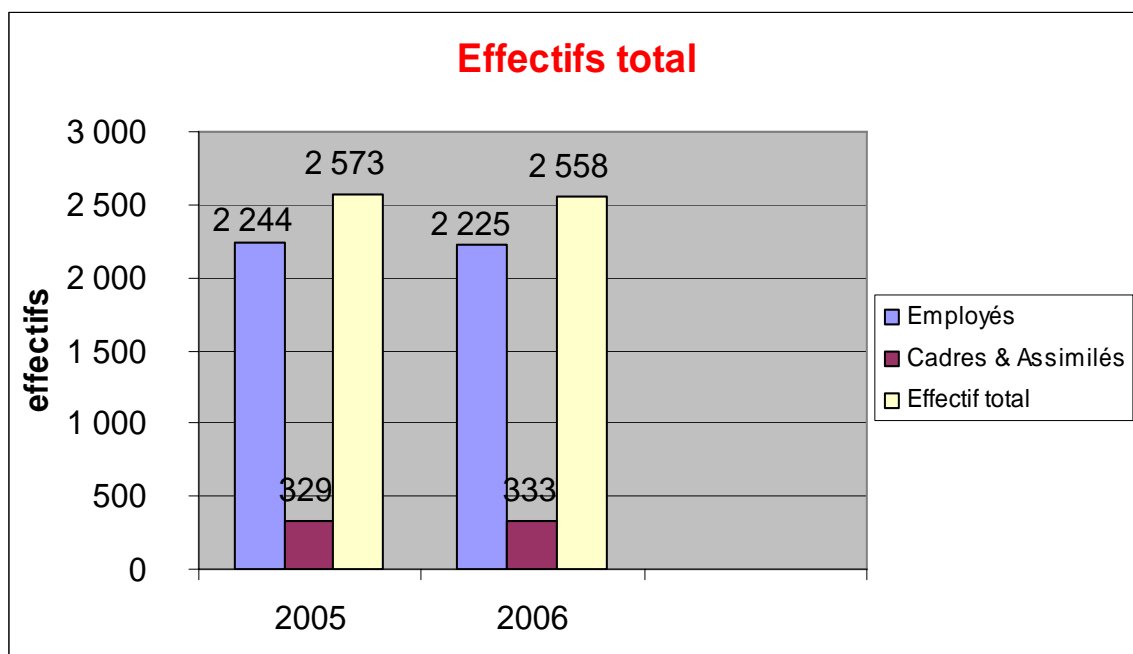
L'effectif global du Groupe TESSI au 31/12/2005 s'élevait à 2 573 salariés.

2 244 salariés appartenait à la catégorie des employés, 329 à celle des cadres et assimilés.

Au 31 décembre 2006, l'effectif global est de 2 558 salariés, soit 2 225 employés et 333 cadres et assimilés.

Il est à souligner que l'effectif des salariés intermittents (152 en 2005 et 2006) n'a pas été comptabilisé dans cet effectif global.

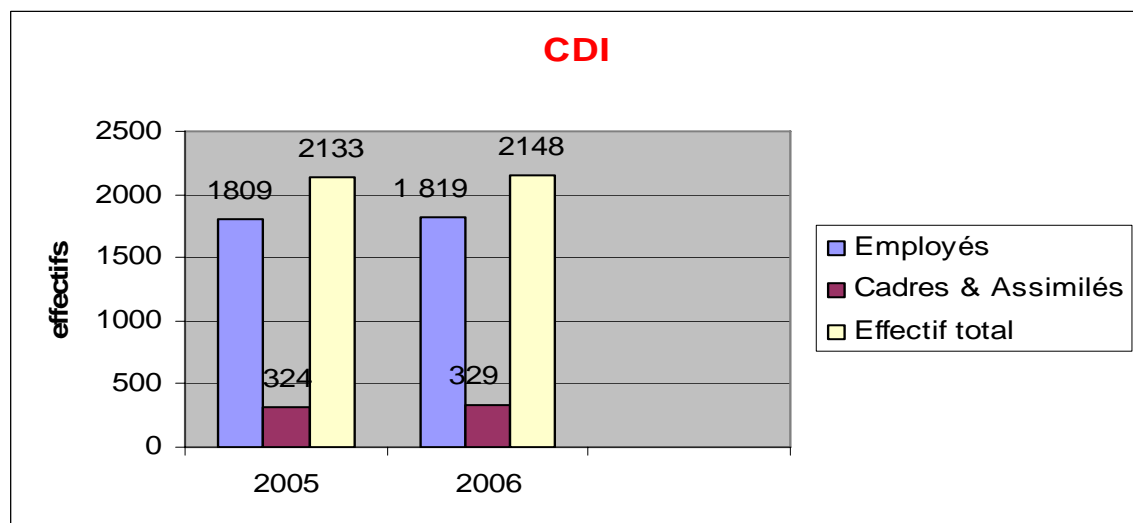
	2005	2006
Employés	2 244	2 225
Cadres & Assimilés	329	333
Effectif total	2 573	2 558



En 2005, le nombre de salariés en CDI était de 2 133, 1 809 appartenant à la catégorie des employés, contre 324 cadres ou assimilés.

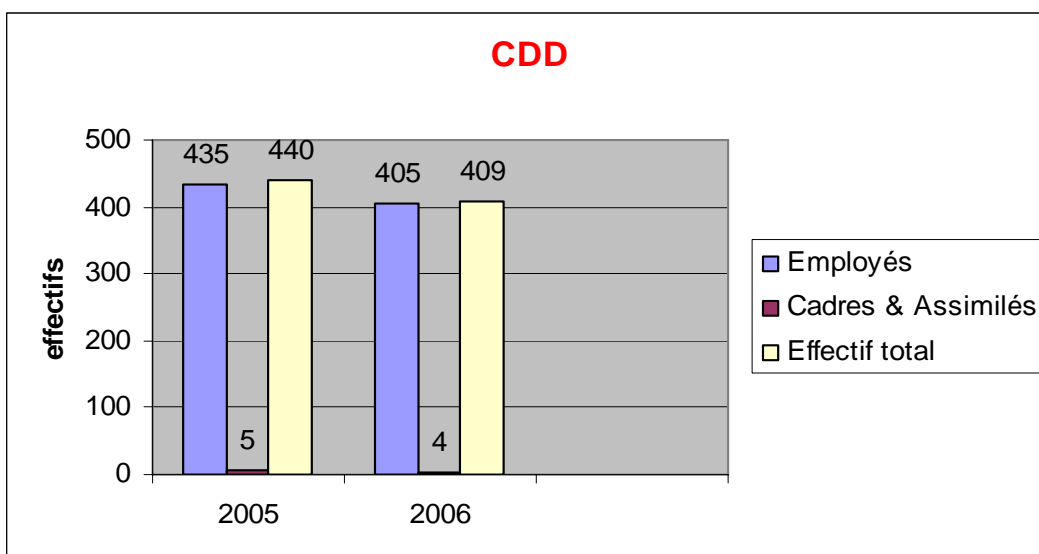
En 2006, 2 148 salariés sont en CDI, avec une très légère hausse du nombre d'employés (+ 10 personnes) et une petite hausse du nombre de cadres et assimilés (+ 5 personnes).

	2005	2006
Employés	1 809	1 819
Cadres & Assimilés	324	329
Effectif total	2 133	2 148



Pour l'année 2006, 1 093 Contrat à Durée Déterminée ont été réalisés avec un effectif présent au 31/12/2006 de 409 personnes.

	2005	2006
Employés	435	405
Cadres & Assimilés	5	4
Effectif total	440	409



1.2 Recrutement

En 2005, 351 salariés ont été recrutés en contrat à durée indéterminée. Parmi ceux-ci, on recense 321 employés et 30 cadres ou assimilés, en majorité des femmes.

En 2006, le nombre d'embauches s'est élevé à 257, dont 220 employés (-31%) et 37 cadres et assimilés (+ 23%).

	2005			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	114	207	321	77	143	220
Cadres & Assimilés	20	10	30	20	17	37
Effectif total	134	217	351	97	160	257

En 2005, 1 204 salariés ont été recrutés en contrat à durée déterminée. La plupart font partie de la catégorie des employés (99 %). Il s'agit en grande majorité de femmes.

En 2006, 1 093 salariés ont été recrutés en contrat à durée déterminée. Il s'agit toujours, en majorité d'employés.

	2005			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	281	913	1 194	300	788	1 088
Cadres & Assimilés	5	5	10	1	4	5
Effectif total	286	918	1 204	301	792	1 093

1.3 Départs

► Nombre de licenciements pour cause économique

	2005			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	10	47	57	22	64	86
Cadres & Assimilés	2	0	2	14	6	20
Effectif total	12	47	59	36	70	106

► Nombre de licenciements pour d'autres causes

	2005			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	24	53	77	19	43	62
Cadres & Assimilés	12	4	16	11	3	14
Effectif total	36	57	93	30	46	76

► Nombre de départ à la retraite

	2005			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	1	8	9	1	10	11
Cadres & Assimilés	0	1	1	0	0	0
Effectif total	1	9	10	1	10	11

► Nombre de démissions

	2005			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	51	86	137	18	75	93
Cadres & Assimilés	11	5	16	9	4	13
Effectif total	62	91	153	27	79	106

► Nombre de fin de contrat à durée déterminée

	2005			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	237	587	824	205	623	828
Cadres & Assimilés	7	5	12	1	2	3
Effectif total	244	592	836	206	625	831

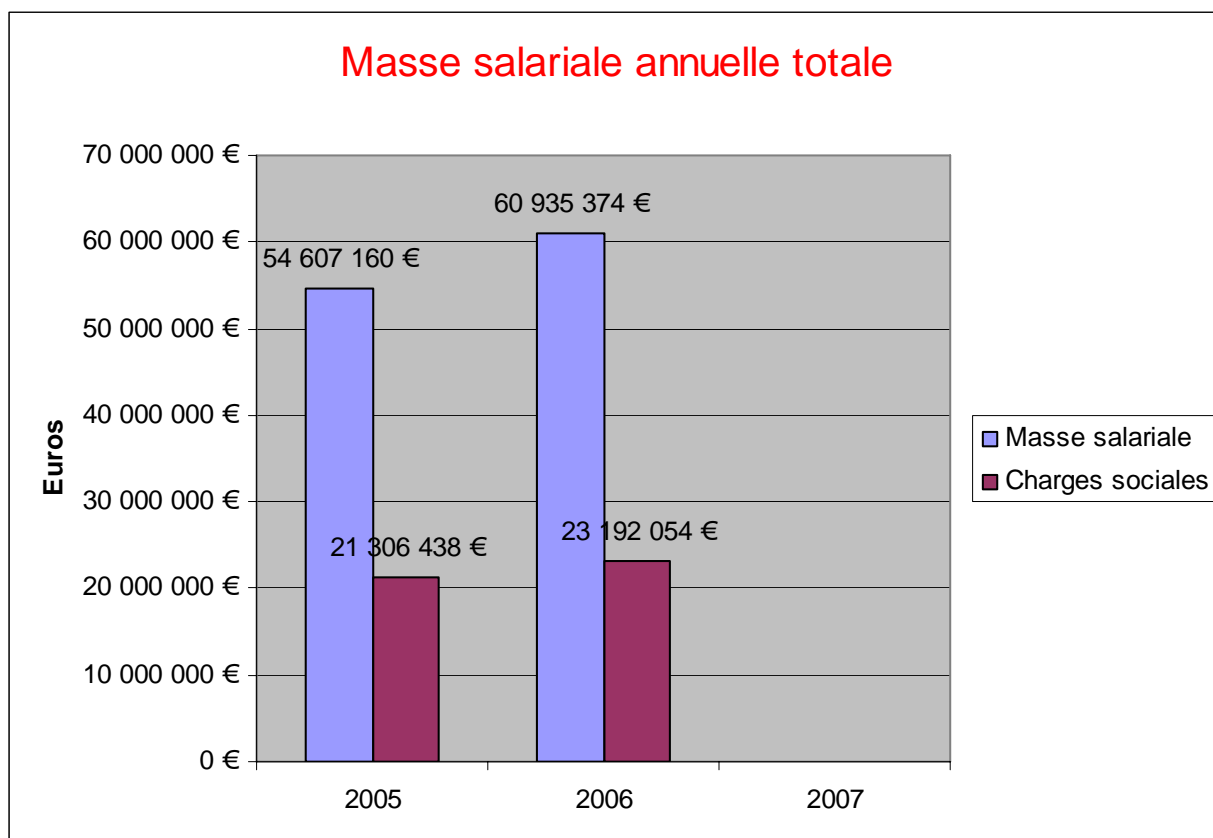
2 REMUNERATION ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1 Masse salariale

La masse salariale de l'année 2005 est de 54 607 160 € Les charges sociales s'élèvent à 21 306 438 €(soit 39 %).

La masse salariale de l'année 2006 est de 60 935 374 €soit une hausse de 11%. Les charges sociales s'élèvent à 23 192 054 €soit une hausse de 8,9%.

	2005	2006
Masse salariale	54 607 160 €	60 935 374 €
Charges sociales	21 306 438 €	23 192 054 €

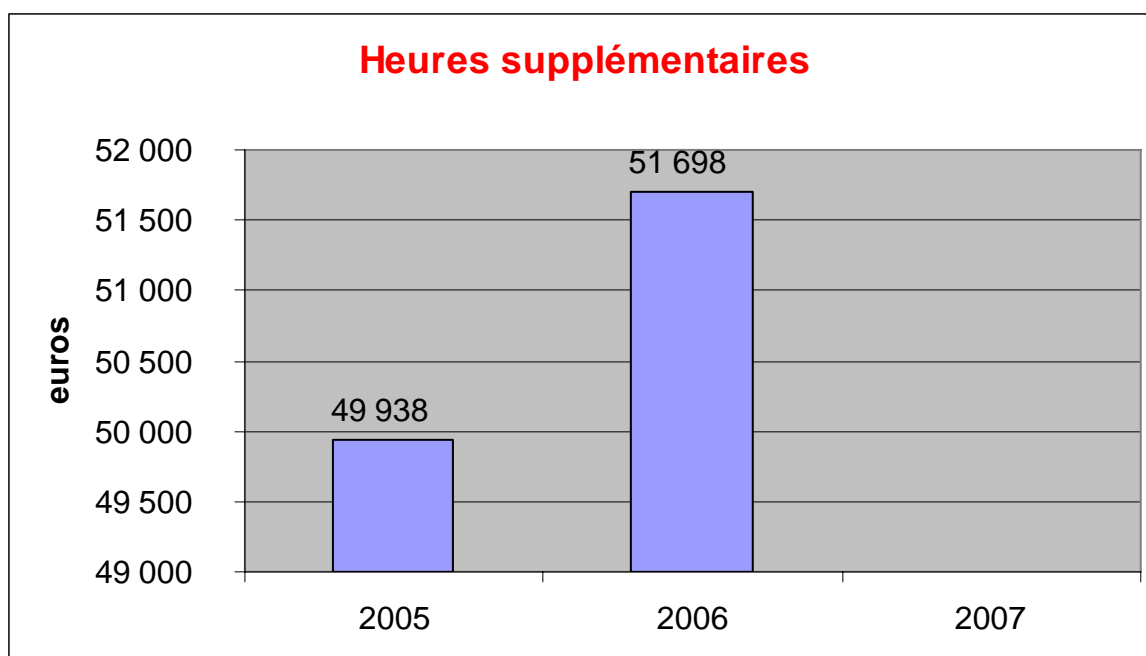


2.2 Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires réalisées sur 2005 s'élèvent à 49 938 heures soit un équivalent temps plein de 28 personnes environ.

En 2006, le nombre d'heures supplémentaires est de 51 698.

2005	2006
49 938	51 698



2.3 Participation

En 2005, le montant de la réserve brute de participation est de 591 675 €, ce qui représente 558 581 € en participation nette. Le nombre de bénéficiaires est de 1 457 salariés, avec une part moyenne de 381 € par personne.

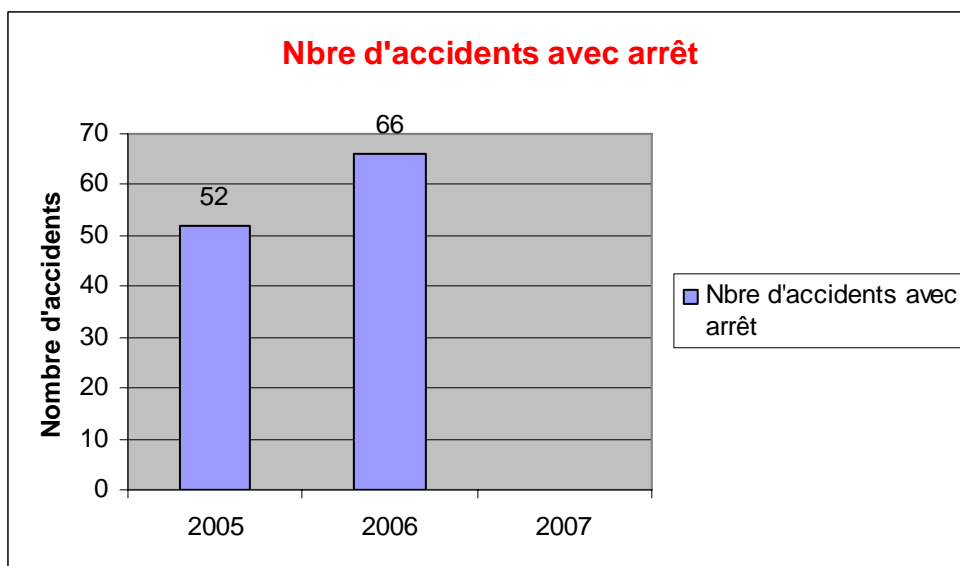
En 2006, le montant de la réserve brute est de 885 782 €, pour une réserve nette de 836 266 €. Le nombre de bénéficiaires est de 1 485, soit une part moyenne de 563 €.

	2005	2006
Réserve brute	591 675 €	885 782 €
Réserve nette	558 581 €	836 266 €
Nbr. De bénéficiaires	1 457	1485
Part moyenne	383 €	563 €

3 CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

3.1 Accidents

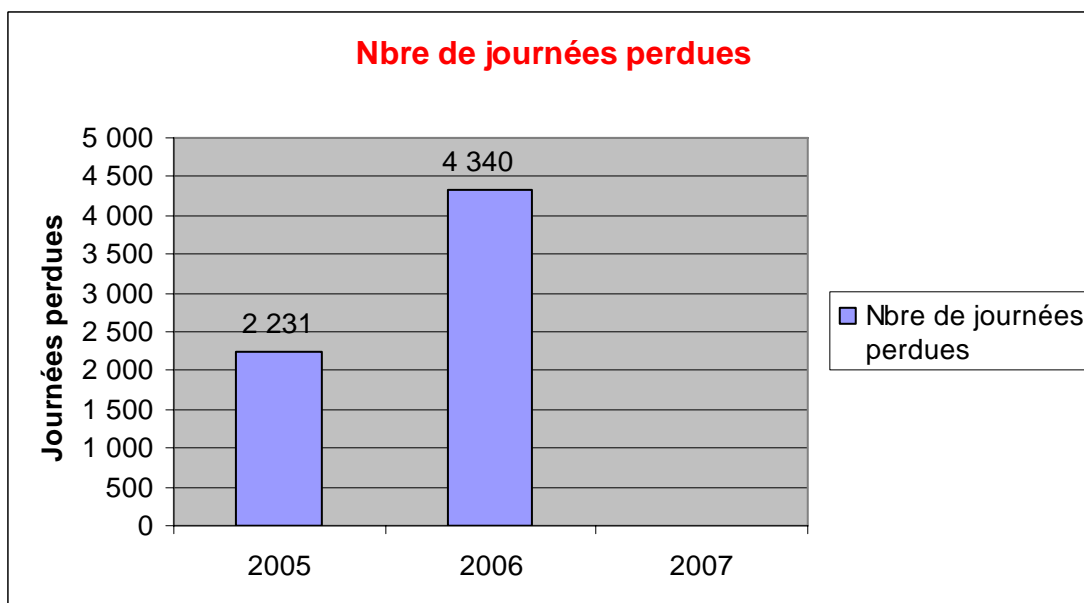
Le nombre d'accident avec arrêt a augmenté de 27% entre 2005 et 2006.



3.2 Nombre de journées perdues

Le nombre de journées perdues pour cause d'accident du travail est de 2 231 pour l'année 2005.

En 2006, 4 340 journées ont été perdues, soit une hausse de 94% par rapport à l'année précédente.



4 AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1 Absentéisme

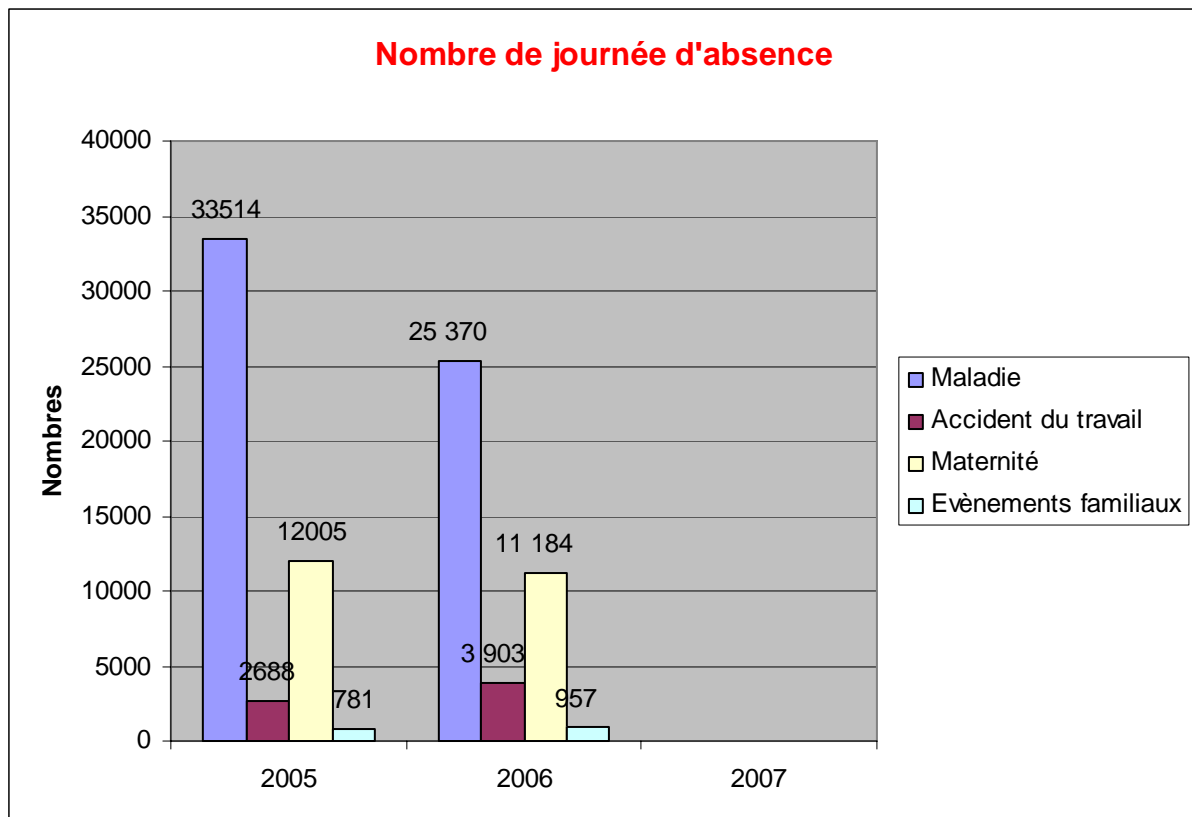
La cause la plus fréquente d'absentéisme est la maladie, avec 33 514 journées perdues recensées en 2005, 25 370 en 2006.

La maternité a été à l'origine de 12 005 journées d'absence en 2005 et 11 184 en 2006.

Le nombre de journées perdues pour cause d'accidents du travail a légèrement augmenté entre 2005 et 2006, passant de 2 688 à 3 903.

Au total, le nombre de journées d'absence s'élève donc à 48 988 sur l'année 2005, et à 41 414 sur 2006, soit 7 574 journées perdues en moins.

	2005	2006
Maladie	33 514	25 370
Accident du travail	2 688	3 903
Maternité	12 005	11 184
Evènements familiaux	781	957
Total	48 988	41 414

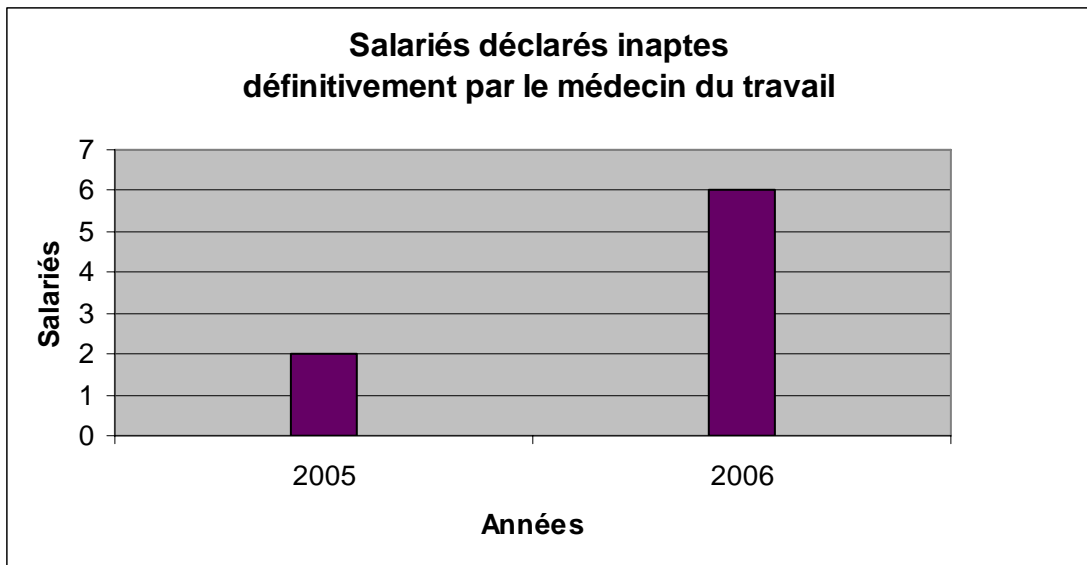


4.2 Travailleurs handicapés

En 2005, le nombre de salariés déclarés inaptes définitivement à leur emploi par le médecin du Travail était de 2.

Il est de 6 en 2006.

Aucun salarié n'a du être reclassé dans l'entreprise suite à inaptitude.



5 FORMATION

5.1 Part de la masse salariale

L'entreprise a consacré, en 2005 ainsi qu'en 2006, 0,90 % de sa masse salariale à la formation continue (hors CIF et contrats en alternance), ce qui est conforme à l'obligation de dépense imposée par la loi.

	2005	2006
Formation	0,90%	0,90%

5.2 Stagiaires

Le nombre total de stagiaires formation sur 2005 est de 362, répartis entre 187 employés et 175 cadres et assimilés.

En 2006, le nombre total de stagiaires est de 424, avec une forte hausse de stagiaires employés (304) et une légère baisse des stagiaires cadres (120).

En 2006, les femmes sont au total plus représentées que les hommes parmi les stagiaires.

	2005			2006		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Employés	89	98	187	105	199	304
Cadres et assimilés	110	65	176	72	48	120
Effectif total	199	163	362	177	247	424

6 RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1 Elections des DP

La participation aux élections des Délégués du personnel a été de 72 %, sur un nombre d'inscrits de 1 348.

En 2006, elle est passée à 76 % de votants pour 1 025 inscrits.

2005	2006
% de votants	% de votants
72,00%	76,00%

6.2 Election du comité d'établissement

La participation aux élections du Comité d'Etablissement a été, en 2005, de 51 %, sur un nombre d'inscrits de 1 061.

En 2006, la participation s'est élevée à 58,45 %, pour un nombre d'inscrits de 562.

2005	2006
% de votants	% de votants
51,37%	58,45%

7 CONDITIONS DE VIE DES SALARIES

En 2005, 2 262 salariés travaillent à temps plein, c'est-à-dire un horaire de 151,67 heures par mois, ce qui représente plus de 80 % de l'effectif. Les salariés concernés par le temps partiel sont en majorité des femmes (elles représentent 95 % des travailleurs à temps partiel).

En ce qui concerne le travail de nuit, la différence entre hommes et femmes est légèrement moins importante: 10 hommes sont concernés, contre 61 femmes. Les femmes représentent donc 85 % des salariés concernés par le travail de nuit.

Cependant, ces chiffres sont à mettre en relation avec la structure des effectifs, composés eux-mêmes de 72 % de femmes.

En 2006, le nombre de salariés à temps plein est resté stable.

En revanche le nombre de salariés à temps partiel a augmenté de 47 %, la hausse étant significative pour les hommes (le nombre d'hommes à temps partiel a été multiplié par 5).

Cependant les femmes représentent toujours 84 % des temps partiels.

Le nombre de travailleurs de nuit a chuté de 26 % : 52 salariés sont concernés en 2006.

	2005			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Horaire mensuel affiché : 151,67 heures	714	1 548	2 262	700	1 558	2 258
Nombre de salariés concernés par le travail de nuit	10	61	71	7	45	52
Nombre de salariés occupés à temps partiel	11	231	242	54	286	340

8 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Nous vous informons également que notre activité n'a pas de conséquence particulière sur l'environnement.

XXV – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint aux présentes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

XXVI – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport, les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital ;
- à l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

XXVII - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs :

- ✓ aux comptes sociaux,
- ✓ aux comptes consolidés,
- ✓ aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- ✓ aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- ✓ à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions,
- ✓ aux délégations faites au Conseil de procéder à l'émission de toute valeur mobilière avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription,
- ✓ à la détermination du prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10% du capital social,
- ✓ à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des Sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce,
- ✓ de leur rapport spécial sur les modalités de fixation du prix de souscription ou d'achat d'actions au titre des options offertes aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants.

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevront votre agrément.

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ANNEXE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

- 1) aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :

L'Assemblée Générale du 10 juin 2005 a :

- autorisé la société à augmenter son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider lesdites émissions,
 - dans le délai de vingt-six mois susvisé, autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de fixer, selon les modalités arrêtées par ladite Assemblée Générale, le prix d'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital ;
 - autorisé pour une durée de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature ;
 - a autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L 225-135-1 du code de commerce ;
 - autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à procéder sur ses seules décisions, à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe dans les conditions prévues par l'article L 443-5 du code du travail.
- 2) à l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus :

Néant

Comptes consolidés au 31 DECEMBRE 2006

Comptes de résultat consolidés aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires	3	166 462	119 910
Autres produits opérationnels	5	2 501	1 509
Achats consommés		-8 637	-4 453
Charges de personnel	4	-84 878	-66 005
Autres charges opérationnelles	5	-43 511	-28 632
Impôts et taxes		-6 046	-3 759
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	-9 224	-6 493
Résultat opérationnel courant		16 667	12 077
Autre charges et produits opérationnels non courants	5	263	7
Résultat opérationnel		16 930	12 084
Coût de l'endettement financier net	7	-929	-49
Autres charges et produits financiers	7	94	182
Résultat avant impôt		16 095	12 217
Impôts sur les résultats	8	-5 645	-4 320
Résultat net des sociétés intégrées		10 450	7 896
Participation dans des entreprises associées		0	-48
Résultat net		10 450	7 848
Dont intérêts minoritaires		1 419	601
Dont part du groupe		9 031	7 247
Résultat par action	16	3,14	2,52
Résultat dilué par action	16	3,06	2,46

Bilans Consolidés aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006

<i>En milliers d'euros</i>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
1.1.1.1.1.1.1.1	ACTIF		
Actifs non courants			
Goodwill nets	9	31 353	27 846
Immobilisations incorporelles	10	693	1 531
Immobilisations corporelles	11	22 554	26 407
Immeuble de placement	12	164	170
Titres mis en équivalence		0	0
Actifs financiers non courants	13	1 767	1 035
Impôts différés	8	3 722	2 839
Total actifs non courants		60 253	59 828
Actifs courants			
Stocks et en-cours		802	201
Clients et comptes rattachés	14	33 723	30 717
Autres créances et comptes de régularisation	15	9 526	8 418
Impôt exigible	15	2 355	1 389
Valeurs mobilières de placement	20	13 923	16 900
Disponibilités des activités commerciales	20	9 917	11 175
Disponibilités des activités financières	20	119 745	101 519
Total actifs courants		189 991	170 319
TOTAL DE L'ACTIF		250 244	230 147

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
PASSIF			
Capitaux propres (part du groupe)			
Capital	16	5 755	5 746
Primes	1.1.4	7 741	7 628
Réserves et résultat consolidé	1.1.4	34 890	28 115
Total capitaux propres (part du groupe)	1.1.4	48 386	41 489
1.1.1.1.1.1.1.2	Intérêts minoritaires	7 022	5 967
Total capitaux propres		55 408	47 456
1.1.1.1.1.1.1.3 Passifs non courants			
Provisions	17 & 18	2 446	2 310
Emprunts et autres dettes financières	19	21 534	26 044
Impôts différés	8	183	16
1.1.1.1.1.1.1.4 Total passifs non courants		24 163	28 370
1.1.1.1.1.1.1.5 Passifs courants			
Provisions	17	1 413	481
Dettes financières à court terme	19	10 722	11 209
Dettes liées aux activités financières	19	102 207	85 997
Fournisseurs et comptes rattachés	19	10 304	10 768
Impôt exigible	19	1 276	2 402
Autres passifs courants	19	44 749	43 464
Total passifs courants		170 673	154 321
TOTAL DU PASSIF		250 244	230 147

Tableau des flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006

En milliers d'euros

1.1.1.1.1.1.1.6	FLUX LIES A L'ACTIVITE	<u>Notes</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Résultat net (part du groupe)		<i>1.1.1</i>	9 031	7 247
Intérêts minoritaires		<i>1.1.1</i>	1 419	601
<i>Résultat net des sociétés intégrées</i>		<i>1.1.1</i>	10 450	7 848
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		<i>1.1.1</i>	0	48
Dotations et reprises des amortissements et provisions			9 266	5 889
Plus ou moins values de cession		5	-1 447	-7
Autres produits et charges calculés			128	169
Charge d'impôts différés		8	-484	-760
Coût de l'endettement brut			1 386	504
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</i>			19 300	13 691
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>		21	-5 492	2 493
Flux net de trésorerie généré par l'activité			13 806	16 184
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles			-2 281	-4 649
Diminutions nettes d'immobilisations financières			-639	117
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)				0
Incidence des variations de périmètre			-4 052	-18 317
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement			-6 972	-22 849
FLUX LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation de capital ou apports			172	
Distributions de dividendes			-2 678	-2 298
Coût de l'endettement brut			-1 386	-504
Emission / Remboursement d'emprunts			-4 608	24 913
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement			-8 500	22 111
VARIATION DE TRESORERIE			-1 666	15 445
Incidences des variations de taux de change			-11	10
TRESORERIE A L'OUVERTURE		20	30 217	14 857
Reclassement de trésorerie			-221	-95
TRESORERIE DE CLOTURE		20	28 319	30 217

Ce tableau de flux n'intègre pas les flux de trésorerie gérés pour le compte de tiers dans le cadre des activités financières de CPR Billets et des activités promotionnelles.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes	Réserves	Actions propres	Résultat	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires
<i>Capitaux propres au 31 décembre 2004</i>	5 746	7 628	14 860	0	8 022	-24	36 231	778
Restructurations internes								-2
Acquisitions de Titres								4 642
Augmentation de capital								
Titres d'autocontrôle				-95			-95	
Affectation résultat 2004			8 022		-8 022		0	
Dividendes versés			-2 155				-2 155	-52
Résultat net					7 247		7 247	601
Stock-options			246				246	
Ecarts de conversion : variation et transfert en résultat						14	14	0
<i>Capitaux propres au 31 décembre 2005</i>	5 746	7 628	20 973	-95	7 247	-10	41 489	5 967
Acquisitions de Titres								26
Augmentation de capital	9	113					122	
Titres d'autocontrôle				25			25	
Affectation résultat 2005			7 247		-7 247		0	
Dividendes versés			-2 298				-2 298	-380
Résultat net					9 031		9 031	1 419
Stock-options			221				221	
Ecarts actuariels IFC 2005 (nets d'impôt)			-73				-73	-1
Ecarts actuariels IFC 2006 (nets d'impôt)			-68				-68	-3
Ecarts de conversion : variation et transfert en résultat						-63	-63	-7
<i>Capitaux propres au 31 décembre 2006</i>	5 755	7 741	26 002	-70	9 031	-73	48 386	7 022

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

2. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

3. Changement de méthode comptable

Le Groupe a adopté en 2006 l'option de l'amendement à IAS 19, Avantages du Personnel, permettant de comptabiliser l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies au bilan avec une contrepartie en capitaux propres, nets d'impôts différés.

Auparavant, le Groupe appliquait la méthode du corridor et comptabilisait en résultat, sur la durée probable de vie active résiduelle des salariés, les écarts actuariels supérieurs à 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement futur et la valeur du marché des fonds investis.

4. Modalités de consolidation

▪ Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe TESSI exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif ont été consolidées par intégration globale.

Les titres de filiales non significatives sont classés en tant qu'actifs non courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.

Entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe TESSI exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le groupe contrôle au moins 20% du capital de la société.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation du Groupe TESSI dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée majoré du goodwill.

Au 31 décembre 2006, aucune société du groupe n'est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

• Principe d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés du Groupe ont arrêté leurs comptes au 31 décembre 2006.

• Elimination des opérations et comptes réciproques

Toutes les opérations et comptes réciproques ainsi que les profits latents résultant de transactions intragroupes font l'objet d'une élimination dans les comptes consolidés.

• Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des entreprises étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale en vigueur.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

- Les postes du bilan à l'exception des capitaux propres sont convertis au taux de clôture.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- Les écarts de conversion résultant de l'impact de la variation des taux de change entre l'ouverture (et/ou la date d'acquisition des sociétés concernées) et la clôture de l'exercice sont inscrits dans la rubrique « Ecart de conversion » en capitaux propres.

• Goodwill

Les goodwill correspondent à la différence, lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition.

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « regroupements d'entreprises ».

La valeur des goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Pour ce test, les goodwill sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des filiales ou des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie significativement indépendants de ceux générés par d'autres UGT.

Les flux de trésorerie retenus sont issus des « business plans » des UGT couvrant les trois prochains exercices et sont actualisés par application d'un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction de l'activité des UGT.

5. Méthodes et règles d'évaluation

▪ Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Au sein de TESSI ces frais concernent essentiellement les logiciels développés pour un usage interne ou commercial.

Les frais de développement ainsi capitalisés incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Logiciels

Les logiciels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'achat, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles. Les logiciels créés par le Groupe sont comptabilisés au coût de production.

Leur durée d'utilité est estimée au maximum à 3 ans, et ils sont amortis linéairement sur cette durée.

▪ Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément.

Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrites ci-dessous.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant la méthode linéaire.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Ensembles immobiliers :	
Terrain	Non amortissable
Aménagements terrain	10 ans
Structure – Béton	40 ans
Structure – Métal	35 ans
Couverture	30 ans
- Agencements	5 à 8 ans
- Matériel et outillage	3 à 7 ans
- Mobilier, matériel de bureau	3 à 10 ans

Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

▪ Actifs et passifs financiers

1.1.1.1.1.1.1.7 Titres de participation

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'estimation si celle-ci est inférieure.

La valeur d'estimation des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le Groupe et est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'estimation est inférieure au coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du Premier Entré Premier Sorti. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'achat.

Les stocks d'en-cours de production de services sont évalués en fonction de la valeur de réalisation nette par référence au prix du marché.

Créances d'exploitation

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale diminuée des corrections de valeur liées notamment à la date prévisible de leur encaissement.

Valeurs mobilières de placement et autres titres de placement

Les actifs détenus à des fins de négociation sont classés en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat. Les placements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont inclus dans les actifs non courants et sont comptabilisés au coût amorti. Ce dernier est déterminé en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des placements, diminué des pertes de valeur.

Les autres investissements sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en résultat.

La juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs disponibles à la vente est définie comme la valeur boursière (offre) à la date de clôture, ou sur la base des techniques d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

▪ Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs, autres que les stocks, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages du personnel, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient. La valeur recouvrable des placements détenus jusqu'à leur échéance et des créances correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des instruments financiers. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Reprise d'une perte de valeur

A l'exception des pertes de valeurs constatées sur les goodwill, une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur.

▪ Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

▪ Engagements de retraites et avantages assimilés

Les indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées, à l'exception des filiales CPR Billets et Keepway dont les engagements ont été externalisés. Les engagements résultent des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe. Ils sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. L'actualisation des engagements et la revalorisation des salaires ont été calculées par un actuinaire qualifié utilisant une méthode actuarielle et il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employeur ou du salarié en fonction des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe :

- Prestataires de services dans le secteur tertiaire : départ à l'initiative de l'employé
- Sociétés de conseils : départ à l'initiative de l'employeur jusqu'au 31/12/2013, puis départ à l'initiative de l'employé au 01/01/2014 (suite à la Loi de Financement de la Sécurité Sociale)
- Publicité et assimilés : départ à l'initiative de l'employé
- Autres : départ à l'initiative de l'employé.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi, qui proviennent d'une part des changements d'hypothèses actuarielles et d'autre part des écarts d'expérience, sont reconnus en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

Les médailles du travail

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue d'octroi des primes liées à l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de l'octroi.

Il n'y a pas d'autres avantages susceptibles d'être provisionnés.

▪ Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et le bilan consolidé pour tenir compte de l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de certains éléments actifs et passifs du bilan consolidé.

Ils sont calculés selon la méthode bilancielle avec application du report variable, sans actualisation.

Les pertes fiscales reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

▪ Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres.

Les titres de TESSI SA détenus par elle-même sont déduits du total des capitaux propres consolidés et classés sous la rubrique « actions propres » jusqu'à ce qu'ils soient annulés ou cédés.

▪ Avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres

Il existe des plans de stock-options qui permettent à certains salariés d'acquérir des actions du Groupe.

Le coût des plans de stock-options est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. Cette évaluation tient compte du prix d'exercice, de la durée de vie des options ainsi que du cours de l'action sous-jacente. Il n'a pas été tenu compte d'un taux de rotation des bénéficiaires, ceux-ci étant supposés présents à la date de levée des options.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte au niveau du résultat par action.

Le Groupe a utilisé les dispositions transitoires de la norme IFRS 2 relative aux paiements fondés sur des actions, en limitant son application aux seules rémunérations accordées postérieurement au 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas définitivement acquis au 31 décembre 2003.

▪ **Compte de résultat**

Le compte de résultat consolidé adopte une présentation par nature.

1.1.1.1.1.1.1.8 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal au montant des ventes de produits et services liés aux activités courantes de l'ensemble constitué par les sociétés commerciales consolidées par intégration globale. En ce qui concerne CPR Billets, le chiffre d'affaires retenu est le Produit Net Bancaire. Le chiffre d'affaires comprend, après élimination des opérations internes, le montant net, après retraitements éventuels, du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés consolidées par intégration globale.

Les activités opérationnelles recouvrent toutes les activités dans lesquelles une entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, ou des coûts associés.

Charges de personnel

Le poste « charges de personnel » inclut la participation des salariés et les avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres.

Charges d'impôts sur les résultats

Le poste « impôts sur les résultats » comprend les charges d'impôt exigible et d'impôt différé.

▪ **Résultat net par action (RNPA)**

Le résultat net par action a été calculé en conformité avec la norme IAS 33.

L'information présentée est calculée selon les deux méthodes suivantes :

- RNPA : Résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice.
- RNPA dilué : Résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions.

▪ Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou de services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'information sectorielle du Groupe TESSI sera donnée uniquement par secteur d'activité, une information par secteur géographique étant considérée comme peu pertinente au vue du positionnement du Groupe quasi exclusivement sur le marché français.

Pour des raisons de risques de préjudices concurrentiels, le Groupe ne délivrera pas d'informations sur ses résultats sectoriels.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs, les autres participations ainsi que les créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

En correspondance avec les définitions ci-dessus, et tenant autant compte des synergies développées entre les diverses offres de services que de leurs évolutions liées au marché, le Groupe TESSI n'identifie désormais que deux grands secteurs d'activité :

- Le secteur Moyens de Paiement
- Le secteur Traitement de documents

NOTE 2 VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2006

Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages d'intérêts

Sur 2006, acquisitions et créations des sociétés suivantes :

- Complément d'acquisition au 30 juin 2006 de la société ARTESIA, spécialisée dans la création 3D.
Le pourcentage de participation du Groupe dans la société ARTESIA est passé de 33,20% à 55,00%, suite à une augmentation de capital. La société ARTESIA qui était consolidée par mise en équivalence est désormais consolidée par intégration globale.
- Acquisition au 26 juillet 2006 et consolidation par intégration globale de la société I.C.S.B., spécialisée dans les moyens de paiement.
- Création au 2 octobre 2006 et consolidation par intégration globale de la société ATIA, immatriculée au Vietnam, spécialisée dans les moyens de paiement.
- Cession en juillet 2006 et déconsolidation de la société SEDECO, immatriculée à l'Ile Maurice, spécialisée dans le traitement de documents.

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE**3.1 SECTEURS D'ACTIVITE***En millions d'euros*

	Moyens de paiement	Traitement de documents	Total
<i>Exercice clos le 31/12/2006</i>			
1.1.1.1.1.1.1.1.9	COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires brut	106,0	63,4	169,4
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	1,5	1,4	2,9
1.1.1.1.1.1.1.1.10	TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		
	104,5	62,0	166,5
Dotations aux amortissements des immobilisations	7,1	1,5	8,6
BILAN			
ACTIFS SECTORIELS	60,8	29,8	90,6
Montant des participations dans les entreprises mises en équivalence			0
Actifs d'impôts			6,1
Autres actifs			153,5
Total des actifs consolidés			250,2
PASSIFS SECTORIELS	28,8	19,6	48,4
Dettes financières			134,5
Autres dettes (avances sur opérations promotionnelles)			10,5
Passifs d'impôts			1,4
Capitaux propres			55,4
Total des passifs consolidés			250,2
INVESTISSEMENTS NON FINANCIERS	4,5	0,7	5,2
AUTRES INFORMATIONS			
Effectifs de clôture	1 374	1 184	2 558

En millions d'euros

Moyens de
paiement Traitement
de documents Total

Exercice clos le 31/12/2005

	Moyens de paiement	Traitement de documents	Total
1.1.1.1.1.1.1.1.11 COMPTE DE RESULTAT			
Chiffre d'affaires brut	63,0	59,2	122,2
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	0,9	1,4	2,3
1.1.1.1.1.1.1.1.1.12 TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES			
	62,1	57,8	119,9
Dotations aux amortissements des immobilisations	4,0	1,6	5,6
BILAN			
ACTIFS SECTORIELS			
	57,9	30,0	87,9
Montant des participations dans les entreprises mises en équivalence			0
Actifs d'impôts			4,2
Autres actifs			138,0
Total des actifs consolidés			230,1
PASSIFS SECTORIELS			
	113,0	19,0	132,0
Dettes financières			37,3
Autres dettes (avances sur opérations promotionnelles)			11,0
Passifs d'impôts			2,4
Capitaux propres			47,4
Total des passifs consolidés			230,1
INVESTISSEMENTS NON FINANCIERS			
	2,9	1,7	4,6
AUTRES INFORMATIONS			
Effectifs de clôture	1 330	1 243	2 573

3.2 CPR BILLETS

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005 *
Intérêts et produits assimilés	841	145
Intérêts et charges assimilés	(1 923)	(179)
Commissions (produits/charges)	2 124	157
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	27 781	4 467
Autres produits d'exploitation bancaire	12 713	1 950
PRODUIT NET BANCAIRE	41 536	6 540

* Le montant au 31 décembre 2005 correspond au Produit Net Bancaire depuis la date de rachat de CPR BILLETS, soit 2 mois d'activité.

NOTE 4 CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Salaires et traitements	60 269	47 197
Charges sociales	23 586	17 921
Participation des salariés	886	719
Paiement en actions (Stocks-options)	137	169
<i>Total</i>	84 878	66 005

- Effectifs

	31/12/2006	31/12/2005
Cadres	333	329
Non Cadres	2 225	2 244
<i>Total</i>	2 558	2 573

NOTE 5 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Production stockée	0	-19
Production immobilisée	0	0
Subvention d'exploitation	5	-14
Reprises amortissements et provisions	1 121	778
Autres produits opérationnels	1 375	765
<i>Total autres produits opérationnels</i>	2 501	1 509

	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Autres services extérieurs	23 971	14 335
Autres charges externes	18 969	13 879
Autres charges opérationnelles	571	418
<i>Total autres charges opérationnelles</i>	43 511	28 632

	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Plus ou moins values de cession	-80	7
Cession d'activité « Transfert d'argent »	1527	0
Total plus ou moins values de cession	1 447	7
Litiges	-1 184	0
<i>Total autres charges et produits opérationnels non courants</i>	<i>263</i>	<i>7</i>

La filiale Tessi Informatique a été condamnée à verser une indemnité au titre d'un litige l'opposant à l'un de ces clients pour difficultés rencontrées dans l'exécution d'un contrat.

Il convient de noter que ce litige est né à partir d'un contrat signé avant l'acquisition de la société en 2001.

De plus, le logiciel faisait partie d'une offre que le Groupe a cédée au cours de l'année 2006.

NOTE 6 DETAIL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Amortissements	8 591	5 611
Provisions	633	882
Total	9 224	6 493

NOTE 7 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

1.1.1.1.1.1.1.1.13 Produits sur prêts et placements de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Produits sur prêts	0	0
Produits financiers sur trésoreries	456	476
Réévaluation des titres de placement en option juste valeur	0	0
Autres produits	154	160
Total	610	636

Charges de financement

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Frais financiers sur emprunts	1 334	451
Frais financiers sur locations financement	52	53
Frais financiers sur VMP	0	21
Autres frais financiers	59	-22
Total	1 445	503

NOTE 8 IMPOTS SUR LES RESULTATS

Analyse de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
<i>Impôts exigibles</i>	6 129	5 080
Impôts sur le résultat de l'exercice	6 088	5 054
Ajustement aux impôts exigibles des exercices antérieurs	1	-13
Autres impôts exigibles	40	39
<i>Impôts différés</i>	-484	-760
Liés à la naissance ou à l'inversion des différences temporelles	127	-149
Afférents aux variations des taux d'impôt ou aux impôts nouveaux	0	0
Autres impôts différés	-611	-611
<i>Impôts sur les résultats</i>	5 645	4 320

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

	Exercice clos le 31/12/2006	Taux 2006	Exercice clos le 31/12/2005	Taux 2005
Résultat net	9 031		7 247	
Intérêts minoritaires	1 419		601	
Résultat net des sociétés mises en équivalence	0		48	
Résultat net des sociétés intégrées	10 450		7 896	
Charge d'impôt du Groupe	5 645		4 320	
Résultat avant impôts	16 095		12 217	
<i>Taux d'imposition en France</i>		X 33,33%		X 33,33%
<i>Charge d'impôt théorique</i>	5 365		4 072	
<i>Rapprochement :</i>				
Différences permanentes	211		150	
Différentiel sur fiscalité étrangère	(48)		(58)	
Impact des différences des taux d'imposition	48		51	
Crédits d'impôts	(9)		0	
IFA	40		32	
Déficits fiscaux non activés	42		158	
Déficits antérieurs non activés et utilisés	(6)		(69)	
Ajustement aux impôts exigibles des exercices antérieurs	0		(13)	
<i>Taux d'impôt effectif</i>		X 35,07%		X 35,36%
<i>Charge d'impôt réelle</i>	5 645		4 320	

Les différences permanentes sont principalement liées aux éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Charges et produits non déductibles ou non imposables	186	127
Dépréciations des écarts d'acquisition	0	0
Autres	25	23
<i>Impôts sur les résultats</i>	211	150

Origine des impôts différés actifs et passifs :

	2006			2005		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations	377	685	(308)	377		377
Amortissements (Crédits-Baux)		14	(14)		16	(16)
Charges à payer / Produits à recevoir	423		423	545		545
Autres actifs	481		481	332		332
Provisions (IFC)	706		706	658		658
Autres passifs		231	(231)		238	(238)
Reports fiscaux déficitaires	2 482		2 482	1166		1166
Impôts différés actifs sociaux	0		0	0		0
<i>Impôts différés nets</i>	4 469	930	3 539	3 078	254	2 824
<i>Impôts différés actifs au bilan</i>			3 722			2 839
<i>Impôts différés passifs au bilan</i>			183			16

NOTE 9 GOODWILL

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Valeurs brutes	31 503	27 996
Pertes de valeur cumulées	(150)	(150)
<i>Valeur nette</i>	31 353	27 846

- Goodwill - Contribution en valeurs nettes par secteur d'activité :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Moyens de Paiement	28 319	24 876
Traitement de Documents	2 785	2 785
Autres	249	185
<i>Valeur nette</i>	31 353	27 846

Analyse de la variation par secteur d'activité :

<i>En milliers d'euros</i>	2006	2005
<i>Valeur nette à l'ouverture</i>	27 846	10 906
<i>Augmentation / Diminution de la valeur brute et impact des entrées et sorties de périmètre :</i>		
Moyens de Paiement	3 443	16 889
Traitement de Documents		50
Autres	64	
<i>Pertes de valeur de l'exercice</i>		
<i>Valeur nette à la clôture</i>	31 353	27 846

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Analyse de la variation

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	Concessions, brevets, licences	Logiciels en Crédit-bail	Autres immos incorp.	Immos incorp. en cours
<i>Valeur brute à l'ouverture</i>	8 462	6 445	386	1 620	11
<i>Cumul des amortissements</i>	(6 931)	(5 050)	(289)	(1592)	0
<i>Cumul des pertes de valeur</i>	0	0	0		0
<i>Valeur nette au 1^{er} janvier</i>	1 531	1 395	97	28	11
Acquisitions	473	433		39	
Immobilisations générées en interne					
Variation de périmètre (net) :	4	4			
Cessions (net)	(75)	(59)		(5)	(11)
Dotations aux amortissements	(1 240)	(1 134)	(73)	(33)	
Virement de poste à poste					
<i>Valeur brute à la clôture</i>	8 447	6 922	386	1 139	0
<i>Cumul des amortissements</i>	(7 754)	(6 282)	(362)	(1 110)	
<i>Cumul des pertes de valeur</i>					
<i>Valeur nette au 31 décembre</i>	693	640	24	29	0

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Analyse de la variation

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	Construct°	Install tech., mat. Info et ind.	Install. techn. en crédit- bail	Autres immos Corp.	Autres immos corp. en crédit-bail	Immos en cours	Avances et acompte
Valeur brute à l'ouverture	60 587	2 051	12 749	4 003	39 403	843	1 361	178
Cumul des amortissements	(34 180)	(255)	(8 680)	(3 397)	(21 239)	(609)	0	0
Cumul des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur nette au 1^{er} janvier	26 407	1 796	4 069	606	18 164	234	1 361	178
Investissements	4 911		1 910		2 958		9	35
Variation de périmètre (net)	160		(15)		175			
Cessions (net)	(1 580)		(54)		(1 315)			(211)
Dotations aux amortissements	(7 311)	(56)	(2 443)	(395)	(4 382)	(35)		
Virements de poste à poste (net)	(4)	(2)	(31)		1 068	(4)	(1 034)	(1)
Ecart de conversion (net)	(29)		(19)		(11)			
Valeur brute à la clôture	60 274	2 049	13 147	4 003	40 393	347	336	0
Cumul des amortissements	(37 720)	(309)	(9 730)	(3 792)	(23 736)	(152)		
Cumul des pertes de valeur								
Valeur nette au 31 décembre	22 554	1 739	3 417	211	16 656	194	336	0

NOTE 12 IMMEUBLE DE PLACEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	Evaluation au coût historique au 31/12/2006	Evaluation au coût historique au 31/12/2005
Valeur nette à l'ouverture	170	175
Valeur brute	198	198
Cumul des amortissements	(29)	(23)
Cumul des pertes de valeur	0	0
Amortissements	(5)	(6)
Pertes de valeur (comptabilisées) reprises dans le compte de résultat	0	0
Autres	0	0
Valeur nette à la clôture	164	170
Valeur brute	198	198
Cumul des amortissements	(34)	(29)
Cumul des pertes de valeur	0	0

NOTE 13 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS*En milliers d'euros***Exercice clos le 31/12/2006 Exercice clos le 31/12/2005**

	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
<i>Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>		
Titres de participation	772	353
<i>Prêts et créances à long terme</i>		
Dépôts, cautionnements et prêts	1 353	1 024
<i>Titres disponibles à la vente</i>	0	0
<i>Titres de placement en juste valeur</i>	0	0
Total valeurs brutes	2 125	1 377
Provisions cumulées (titres de participation)	(358)	(342)
Valeur nette	1 767	1 035

- Titres non consolidés (contribution en valeurs nettes)

*En milliers d'euros***Exercice clos le 31/12/2006 Exercice clos le 31/12/2005**

	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
SOGECOR	0	0
DESA	0	0
SODESA	0	0
CIAT	10	10
ATIP	0	
24H00	400	
AUTRES	5	1
Valeur nette	415	11

- Analyse de la variation

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	Titres de participation	Prêts	Dépôts et cautionnements
<i>Valeur brute à l'ouverture</i>	1 377	353	11	1 012
<i>Cumul des pertes de valeur</i>	(342)	(342)	0	0
<i>Valeur nette à l'ouverture</i>	1 035	11	11	1 012
Acquisitions	568	400	24	144
Variations de périmètre	122	15	19	88
Cessions	(253)		(10)	(243)
Revalorisation				
Virements de poste à poste	320	3	(3)	320
Ecart de conversion	(10)			(10)
Pertes de valeur	(15)	(15)		
<i>Valeur brute à la clôture</i>	2 125	772	41	1 312
<i>Cumul des pertes de valeur</i>	(358)	(358)		0
<i>Valeur nette au 31 décembre</i>	1 767	415	41	1 312

NOTE 14 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Valeur brute	34 631	31 515
Dépréciation	(908)	(798)
<i>Total valeur nette à l'actif</i>	33 723	30 717
Acomptes et avances reçus	(1 134)	(1 067)
Produits constatés d'avance	(590)	(762)
<i>Valeur nette Clients *</i>	31 999	28 888
<i>Chiffre d'affaires TTC (Base 12 mois)*</i>	153 569	139 761
<i>Ratio clients en jours de chiffre d'affaires *</i>	76,0	75,4

* Hors activités financières

NOTE 15 AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Avances et acomptes versés	1 044	337
Créances sociales	215	213
Créances fiscales	4 918	4 521
Créances diverses	1 439	1 656
Charges constatées d'avance	1 910	1 691
Impôts exigibles	2 355	1 389
<i>Total</i>	11 881	9 807

NOTE 16 CAPITAL SOCIAL

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Nombre de titres	2 877 534	2 873 003
Valeur nominale	2 euros	2 euros
<i>Total</i>	5 755,0	5 746,0

- Calcul du résultat par action

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Résultat net Part du Groupe	9 031	7 247
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	2 874 182	2 873 003
<i>Résultat en euros par action (Base 12 mois)</i>	<i>3,14</i>	<i>2,52</i>

- Calcul du résultat dilué par action

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Résultat net utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	9 031	7 247
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	2 947 173	2 946 392
<i>Résultat dilué en euros par action (Base 12 mois)</i>	<i>3,06</i>	<i>2,46</i>

Ajustements effectués afin de calculer le nombre moyen pondéré d'actions, dilué :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Nombre d'actions en circulation	2 877 534	2 873 003
Effet dilutif des options d'achats	69 639	73 392
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>	<i>2 947 173</i>	<i>2 946 392</i>

- Options d'achat d'actions

Mouvements de l'exercice

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
<i>Options en circulation au 01 janvier 2006</i>	<i>73 392</i>	<i>26,88</i>
Options émises pendant l'exercice	5 562	
Options devenues non exerçables pendant l'exercice	(4 784)	
Options exercées pendant l'exercice	(4 531)	
<i>Options en circulation au 31 décembre 2006</i>	<i>69 639</i>	<i>28,52</i>
Options arrivées à échéance pendant l'exercice	13 591	
Options exerçables au 31 décembre 2006	9 060	

Caractéristiques des options d'achat d'actions en circulation à la clôture de l'exercice

	Date d'échéance	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options
Plan 1	8 juillet 2006	26,92	9 060
Plan 2	10 février 2007	15,57	22 534
Plan 3	8 décembre 2007	29,68	11 822
Plan 4	13 décembre 2008	35,66	11 960
Plan 5	9 décembre 2009	40,27	8 701
Plan 6	9 juin 2010	47,38	5 562
Total			69 639

NOTE 17 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Analyse de la variation

En milliers d'euros	TOTAL Provisions					Autres provisions
	pour indemnité de départ en retraite	Provisions pour contentieux	Provisions pour impôt	Provisions pour perte de change		
Valeur au 1^{er} janvier	2 791	2 008	273	150	200	160
Variation de périmètre	137	95	10	32		
Provisions supplémentaires	1 415		1 214	43		158
Changement méthode : écarts actuariels	219	219				
Augmentation des provisions existantes	132	132				
Montants repris utilisés	(488)		(179)	(59)		(250)
Montants repris non utilisés	(347)	(110)	(37)		(200)	
Valeur au 31 décembre	3 859	2 344	1 281	166	0	68
Provisions non courantes	2 446	2 344		102		
Provisions courantes	1 413		1 281	64		68

Les autres provisions couvrent les risques liés aux licenciements et les risques divers.

NOTE 18 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

- Principales hypothèses actuarielles

En %	2006	2005
Taux d'actualisation	4,25%	4%
Taux attendu d'augmentation des salaires des Cadres	3%	3%
Taux attendu d'augmentation des salaires des Non Cadres	2%	2%
Taux d'inflation	2%	2%

NOTE 19 PASSIFS ET CREDITEURS

- Passif portant intérêt

Exercice 2006	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>En milliers d'euros</i>				
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 348	20 342		27 690
Contrats de location financement	262	126		388
Dettes financières diverses	382	1 017	49	1 448
Découverts bancaires	2 526			2 526
Intérêts courus non échus	204			204
<i>Total des passifs portants intérêts</i>	<i>10 722</i>	<i>21 485</i>	<i>49</i>	<i>32 256</i>

- Dettes financières de crédit-bail

Exercice 2006	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>En milliers d'euros</i>				
<i>Contrats de location financement, valeur actuelle des paiements minimaux relatifs à la location</i>	254	104	0	358

- Fournisseurs et autres créditeurs

Exercice 2006	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>En milliers d'euros</i>				
Dettes fournisseurs	10 304			10 304
Dettes Fournisseurs d'immobilisations	0			0
<i>Total fournisseurs</i>	<i>10 304</i>			<i>10 304</i>
Avances et acomptes reçus	1 134			1 134
Dettes sociales	16 815		816	17 631
Dettes fiscales	13 477			13 477
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles (SFDD)	10 532			10 532
Dettes liées aux activités financières	102 207			102 207
Dettes diverses	2 661			2 661
Produits constatés d'avance	590			590
<i>Total autres dettes et comptes de régularisation</i>	<i>147 416</i>		<i>816</i>	<i>148 232</i>
<i>Total Fournisseurs et autres créditeurs</i>	<i>157 720</i>		<i>816</i>	<i>158 536</i>

NOTE 20 TRESORERIE ET ENDETTEMENT NET

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Valeurs mobilières de placement	13 923	16 900
Disponibilités des activités commerciales	9 917	11 175
Disponibilités des activités financières	119 745	101 519
Découverts bancaires	(2 526)	(2 394)
Trésorerie	141 059	127 200
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	(10 532)	(10 985)
Trésorerie gérée pour le compte de tiers dans le cadre des activités financières	(102 207)	(85 997)
Trésorerie nette des avances	28 319	30 218
Dettes financières	(29 525)	(34 665)
Endettement net	(1 206)	(4 447)

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
Dettes financières inférieures à 1 an	7 992	8 621
Dettes financières supérieures à 1 an et inférieures à 5 ans	21 485	25 040
Dettes financières supérieures à 5 ans	48	1 004
Dettes financières	29 525	34 665

NOTE 21 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005	Mouvement s de périmètre	Autres Mouvement s	Variations de l'exercice
Variation des frais financiers	(204)	(193)			(11)
Situation exploitation	(2 000)	(3 753)	(67)	(86)	1 905
Stock	802	201	38		563
Créances d'exploitation	39 901	35 788	1 078	(94)	3 129
Dettes d'exploitation	(42 703)	(39 742)	(1 183)	8	(1 787)
Situation hors exploitation	(9 380)	(14 060)	379	251	4 051
Créances hors exploitation	3 769	3 046	213	331	180
Dettes hors exploitation	(14 469)	(18 035)	8	(80)	3 638
Charges et produits constatés d'avance	1 320	929	158		233
Besoin en fonds de roulement	(11 584)	(18 006)	312	165	5 945
Avances promotionnelles	10 532	10 985			(453)
Besoin en fonds de roulement retraité					5 492

NOTE 22 JETONS DE PRESENCE

Les jetons de présence versés aux membres non salariés du Conseil d'Administration de TESSI SA et relatifs à l'année 2006 s'élèvent à 60 000 euros, ceux de l'année 2005 à 40 000 euros.

NOTE 23 ENGAGEMENTS DONNES – RECUS

Engagements donnés

- TESSI SA est solidaire de ses filiales, en cas de défaillance financière de ces dernières, dans la limite de 15 Millions d'euros,
- TESSI SA, nantissement :
 - de 250 actions de la société TELE TRAITEMENT ET INFORMATIQUE DE GESTION DE LA REUNION – TIGRE au profit de la Lyonnaise de Banque et pari passu avec la Société Générale.
 - de 2 501 actions de la société C2I Ingénierie au profit de la Lyonnaise de Banque pari passu avec la Société Générale.
 - de 255 parts de Accès Informatiques, 500 parts de Accès Management et 400 parts de Accès Développement Interactif au profit de la Société Générale,
 - de 239 990 actions de la société CPR Billets au profit de la Lyonnaise de Banque pari passu avec la Société Générale,
- TESSI SA a accordé une promesse de nantissement sur les 500 actions de la société I.C.S.B. au profit de la Lyonnaise de Banque pari passu avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Nord - CEAN.
- TESSI SA a accordé une hypothèque de premier rang sur les locaux de Bobigny au profit de la Société Générale en garantie d'un emprunt.
- TESSI SA agit solidairement avec ses filiales dans le cadre des contrats ETICA et ETICA BAIL.
- TESSI SA a accepté d'accorder aux actionnaires minoritaires une promesse d'achat portant sur 50% des actions de la société Tessi Chèque Interbancaire. Cette promesse peut être exercée à tout moment par les actionnaires minoritaires pendant une période de 36 mois, prolongée de 12 mois par voie d'avenant, et ce à compter du 25 juillet 2003. L'acquisition des actions par TESSI SA se fera à la valeur nominale.
- TESSI SA a accepté d'accorder aux actionnaires minoritaires une promesse d'achat portant sur 49,98% des actions de la société C2I INGENIERIE. Cette promesse pourra être exercée en une fois par les actionnaires minoritaires entre le 15 février 2005 et le 30 juin 2010 inclus.
- TESSI SA s'est engagé à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société TIGRE d'un montant de 500 000 euros en fonction des résultats de cette dernière. Au vu des résultats de la société TIGRE, un premier versement d'un montant de 250 000 euros a été effectué au cours du 1^{er} semestre 2006, le solde sera versé au cours du 1^{er} semestre 2007.

Engagements reçus

- Les actionnaires minoritaires détenant 50% des actions de la société TESSI Chèque Interbancaire ont accordé à TESSI SA une promesse de vente. Cette promesse peut être exercée par TESSI SA à

tout moment pendant une période de 35 mois, prolongée de 12 mois par voie d'avenant, et ce à compter du 25 juillet 2003. La cession des actions se fera à la valeur nominale.

- Les actionnaires minoritaires détenant 49,98% des actions de la société C2I INGENIERIE ont accordé à TESSI SA une promesse de vente. Cette promesse pourra être exercée par TESSI SA en une fois à compter du 1^{er} juillet 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010.

Engagements réciproques

- Souscription par TESSI ILE DE France auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 252 000 € en garantie des intérêts de l'URSSAF de PARIS, client de TESSI ILE DE France.

NOTE 24 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2006**Information relative aux filiales consolidées par secteur d'activités****MOYENS DE PAIEMENT**

Société	Pays	Contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
PERFO SERVICE	France	100,00	100,00	IG
SMIP-TESSI	France	100,00	100,00	IG
TESSI CHEQUE NANTERRE	France	99,80	99,80	IG
SMTC	France	100,00	100,00	IG
SLTC	France	100,00	100,00	IG
CLIP-TESSI	France	99,80	99,80	IG
BORDEAUX SAISIE	France	100,00	100,00	IG
TDC	France	100,00	100,00	IG
RIB DROME	France	99,80	99,80	IG
RIB HAUTE SAVOIE	France	99,80	99,80	IG
TESSI CHEQUE NORMANDIE	France	100,00	100,00	IG
TESSI CHEQUE	France	100,00	100,00	IG
PROCHEQUE BOURG	France	99,84	99,84	IG
SATC	France	100,00	100,00	IG
SYNERCAM	France	100,00	100,00	IG
PROCHEQUE NORD	France	100,00	99,99	IG
GIP-TESSI	France	100,00	100,00	IG
SDIP-TESSI	France	100,00	100,00	IG
TESSI CHEQUE ILE DE France	France	100,00	100,00	IG
TESSI TGD	France	100,00	100,00	IG
TESSI CHEQUE CONSEIL	France	100,00	100,00	IG
TESSI CHEQUE RENNES	France	100,00	100,00	IG
TESSI CHEQUE AUVERGNE	France	100,00	100,00	IG
TESSI CHEQUE INTERBANCAIRE	France	50,00	50,00	IG
TESSI ENCAISSEMENTS	France	100,00	100,00	IG
BIPIO	Ile Maurice	90,00	90,00	IG
C2I	France	50,02	50,02	IG
TIGRE	France	100,00	100,00	IG
TIGRE MADAGASCAR	Madagascar	100,00	100,00	IG
TDI	France	100,00	100,00	IG
TESSI CHEQUE BORDEAUX	France	100,00	100,00	IG
TESCA	France	51,00	51,00	IG
STMP	France	100,00	100,00	IG
CPR BILLETS	France	80,00	80,00	IG
INTACTUS	France	99,64	99,64	IG
KEEPWAY	France	100,00	100,00	IG
TESSI INFORMATIQUE	France	100,00	100,00	IG
ICSB	France	100,00	100,00	IG
ATIA	Vietnam	60,00	60,00	IG

TRAITEMENT DE DOCUMENTS

Société	Pays	Contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
SEDI	France	99,80	99,80	IG
TESSI ILE DE France	France	99,90	99,90	IG
RIB RHONE	France	99,80	99,80	IG
TSI ACTION INFO	France	100,00	100,00	IG
RIP-TESSI	France	100,00	100,00	IG
BIP-TESSI	France	100,00	99,90	IG
SIP	France	100,00	99,90	IG
ACCES MANAGEMENT	France	100,00	100,00	IG
ACCES INFORMATIQUES	France	100,00	100,00	IG
ACCES DEVELOPPEMENT INTERACTIF	France	100,00	100,00	IG
SFDD SAS	France	99,93	99,93	IG
SFDD LOG	France	99,79	99,72	IG
TELEDIRECT	France	100,00	100,00	IG
SAMP	France	100,00	100,00	IG
SOFT PROMO	France	100,00	100,00	IG

AUTRES

Société	Pays	Contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
HEXAGONALE CONSULTANTS	France	100,00	100,00	IG
ARTESIA	France	55,00	55,00	IG
COUP DE FOUDRE	France	55,00	55,00	IG

NOTE 25 INFORMATIONS COMPARATIVES LIEES AUX ACQUISITIONS DE L'EXERCICE 2005

Cette note présente le compte de résultat consolidé et le tableau de flux de trésorerie du 31 décembre 2006 comparés au 31 décembre 2005 pro forma, tels que publiés dans le cadre de l'arrêté des comptes 2005.

Nous vous rappelons que les comptes 2005 pro forma ont été retraités des acquisitions de l'exercice 2005 comme si ces sociétés l'avaient été au 1^{er} janvier de l'année. Cette information concerne les sociétés CPR, INTACTUS, KEEPWAY, STMP et TIGRE.

A noter que ces comptes n'ont donc pas été impactés de l'acquisition de la société I.C.S.B., effectuée au cours de l'année 2006.

Comptes de résultat consolidés au 31 décembre 2005 pro forma et 31 décembre 2006

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005 Pro forma
Chiffre d'affaires	166 462	157 326
Autres produits opérationnels	2 501	1 741
Achats consommés	-8 637	-5 425
Charges de personnel	-84 878	-80 344
Autres charges opérationnelles	-43 511	-42 560
Impôts et taxes	-6 046	-5 037
Dotations aux amortissements et aux provisions	-9 224	-9 796
Résultat opérationnel courant	16 667	15 904
Autre charges et produits opérationnels non courants	263	7
Résultat opérationnel	16 930	15 910
Coût de l'endettement financier net	-929	-740
Autres charges et produits financiers	94	153
Résultat avant impôt	16 095	15 324
Impôts sur les résultats	-5 645	- 5 418
Résultat net des sociétés intégrées	10 450	9 905
Participation dans des entreprises associées	0	-48
Résultat net	10 450	9 857
Dont intérêts minoritaires	1 419	1 515
Dont part du groupe	9 031	8 342
Résultat par action	3,14	2,90
Résultat dilué par action	3,06	2,83

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2005 pro forma et 31 décembre
2006

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005 Pro forma
1.1.1.1.1.1.1.1.14 FLUX LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net (part du groupe)	9 031	8 342
Intérêts minoritaires	1 419	1 515
<i>Résultat net des sociétés intégrées</i>	10 450	9 857
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	48
Dotations et reprises des amortissements et provisions	9 266	9 007
Plus ou moins values de cession	-1 447	-7
Autres produits et charges calculés	128	2
Charge d'impôts différés	-484	-1 498
Coût de l'endettement brut	1 386	1 197
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</i>	19 300	18 606
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>	-5 492	16 013
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 806	34 619
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 281	-11 004
Diminutions nettes d'immobilisations financières	-639	61
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		0
Incidence des variations de périmètre	-4 052	-25 879
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 972	-36 822
FLUX LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	172	
Distributions de dividendes	-2 678	-2 298
Coût de l'endettement brut	-1 386	-1 197
Emission / Remboursement d'emprunts	-4 608	21 145
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-8 500	17 650
VARIATION DE TRESORERIE	-1 666	15 445
Incidences des variations de taux de change	-11	10
TRESORERIE A L'OUVERTURE	30 217	14 857
Reclassement de trésorerie	-221	-95
TRESORERIE DE CLOTURE	28 319	30 217

Ce tableau de flux n'intègre pas les flux de trésorerie gérés pour le compte de tiers dans le cadre des activités financières de CPR Billets et des activités promotionnelles.

COMPTES SOCIAUX au 31 décembre 2006

[Comptes de résultat sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2006](#)

En milliers d'euros

	2006	2005
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	8 246	6 557
Autres produits d'exploitation	20	26
Total produits d'exploitation	8 266	6 583
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	3 077	3 495
Impôts, taxes et versements assimilés	336	322
Charges de personnel	2 214	2 205
Dotations aux amortissements	243	253
Autres charges d'exploitation	60	40
Total charges d'exploitation	5 930	6 315
Résultat d'exploitation	2 336	268
Produits financiers	8 767	7 093
Charges financières	6 322	1 669
Résultat financier	2 445	5 424
Résultat courant avant impôt	4 781	5 692
Résultat exceptionnel	93	20
Impôts sur les bénéfices	(391)	(35)
Résultat net	5 265	5 747

Bilans sociaux aux 31 décembre 2005 et 2006

En milliers d'euros

2006 2005

1.1.1.1.1.1.1.1.15 ACTIF

1.1.1.1.1.1.1.1.16

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles	89	100
Immobilisations corporelles	2 447	2 484
Immobilisations financières	59 125	53 855
Total actif immobilisé	61 661	56 439

Actif circulant

Stocks et en-cours		
Avances et acomptes versés sur commandes	10	14
Créances clients et avances versées	2 202	1 785
Autres créances	17 638	16 701
Valeurs mobilières de placement	4 992	7 789
Disponibilités	5 024	5 367
Charges constatées d'avance et charges à répartir	193	195
Total actif circulant	30 059	31 851
TOTAL DE L'ACTIF	91 720	88 290

PASSIF

Capitaux propres

Capital	5 755	5 746
Primes	7 742	7 629
Réserves	11 444	7 995
Report à nouveau	38	38
Résultat net	5 265	5 747
Total capitaux propres	30 244	27 155

1.1.1.1.1.1.1.1.17 Provisions pour risques et charges 0

Dettes

Dettes financières	58 807	58 871
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 262	1 363
Dettes fiscales et sociales	1 152	847
Autres dettes et produits constatés d'avance	255	54
Total dettes	61 476	61 135
TOTAL DU PASSIF	91 720	88 290

Tableau des flux de trésorerie social pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2006

En milliers d'euros

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
1.1.1.1.1.1.1.1.18 FLUX LIES A L'ACTIVITE		
<i>Résultat net</i>	5 265	5 747
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations aux Amortissements et provisions	1 799	964
Reprises des Amortissements et provisions		
Plus ou moins values de cession	-117	-216
Marge brute d'autofinancement	6 947	6 492
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	<i>Note 10</i> 1 921	1 469
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 868	7 962
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-194	-62
Produits de cessions d'immobilisations corp. et incorporelles		-7
	-194	-55
Acquisition / encaissement d'immobilisations financières	-2 510	-579
Produits de cessions d'immobilisations financières	147	243
	-2 363	-337
Décaissement/ acquisitions de titres	-4 345	-34 956
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 903	-35 347
FLUX LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	122	0
Dividendes versés aux actionnaires	-2 298	-2 154
Emission / remboursement d'emprunts	-3 425	26 674
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-5 601	24 519
VARIATION DE TRESORERIE	-3 636	-2 866
TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)	12 557	15 423
TRESORERIE DE CLOTURE	8 921	12 557

Tableau de variation des capitaux propres sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2006

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
<i>Au 1^{er} janvier 2005</i>	5 746	7 628	6 119		4 031	23 524
Changement de méthode				38		38
Primes d'apport - TUP		1				1
Affectation résultat 2004			4 031		-4 031	
Dividendes versés			-2 155			-2 155
Résultat net					5 747	5 747
<i>Au 31 décembre 2005</i>	5 746	7 629	7 995	38	5 747	27 155
Primes d'émission		113(*)				113
Augmentation de capital	9(*)					9
Affectation résultat 2005			5 747		-5 747	
Dividendes versés			-2 298			-2 298
Résultat net					5 265	5 265
<i>Au 31 décembre 2006</i>	5 755	7 742	11 444	38	5 265	30 244

(*) – L'augmentation de 9 K€ correspond à la levée d'option de 4 531 options à 2 €, options levées dans le cadre du plan d'achat d'actions n°1.

Ces levées d'options ont entraîné le versement d'une prime d'émission de 113 K€

Filiales et Participations

SOCIETE	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires De l'ex. écoulé
				Brute	Nette		
ACCES DEV.INTERACTIF	50.00%	-7 096	-1 088	1	1	0	0
ACCES INFORMATIQUES	51.00%	666 666	252 868	823 222	823 222	0	4 203 573
ACCES MANAGEMENT	100.00%	13 049	-3 367	726 778	726 778	20 000	0
ARTESIA	55.00%	-29 422	-36 013	152 571	152 571	0	423 285
ATIA (1)	60.00%	78 957	-10 663	45 249	45 249	0	29 250
BIPIO	90.00%	221 735	198 553	89 303	89 303	0	932 678
BIP TESSI	1.00%	16 727	57 804	76	76	0	1 106 200
BORDEAUX SAISIE	99.89%	165 592	61 119	21 343	21 343	74 917	960 717
C2I INGENIERIE	50.02%	2 227 976	843 348	4 251 700	4 251 700	74 397	11 253 528
CLIP TESSI	99.80%	492 185	69 000	7 607	7 607	0	1 212 814
COUP DE Foudre (2)	55.00%	100 000	-517 178	55 000	55 000	0	614 948
CPR BILLETS	80.00%	18 783 657	3 975 073	26 000 000	26 000 000	1 205 890	41 535 845
DESA HOLDING	2.88%			44 607	0	0	
GIP TESSI	99.00%	270 515	85 691	7 546	7 546	148 500	1 555 290
HEXAGO.CONSULTANTS	100.00%	-295 979	-30 406	686 000	0	0	852 340
ICSB (3)	100.00%	862 227	-63 721	4 050 000	4 050 000	0	3 554 520
INTACTUS	99.64%	378 220	-601 258	490 098	490 098	0	0
KEEPWAY	100.00%	1 669 135	-174 513	2 239 922	2 239 922	0	5 234 939
PERFO SERVICE	100.00%	178 281	93 696	187 198	187 198	150 000	997 784
PROCHEQUE	49.88%	118 575	-203 787	152 396	152 396	49 880	429 696
PROCHEQUE NORD	99.00%	135 244	-215 849	99 000	0	0	1 150 428
RIB DROME	99.80%	247 819	120 413	7 607	7 607	299 400	1 417 811
RIB HAUTE SAVOIE	99.80%	109 165	-24 618	7 607	7 607	74 850	382 115
RIB RHONE	99.80%	186 639	67 180	7 607	7 607	299 400	1 180 198
RIP TESSI	99.00%	89 968	68 540	7 546	7 546	0	2 968 866
SAMP	100.00%	39 435	-152	40 000	40 000	0	0
SATC	99.80%	159 171	84 883	7 607	7 607	199 600	861 296
SDIP	99.00%	166 721	117 540	7 546	7 546	247 500	1 104 606
SEDI	99.80%	968 933	183 109	7 607	7 607	199 600	15 871 249
SFDD	99.93%	5 879 891	422 244	4 633 974	4 633 974	0	13 682 041
SFDD LOGISTIQUE	0.01%	953 303	-771 740	76	76	0	11 376 094
SIP	1.00%	403 643	189 590	76	76	2 500	2 948 063
SLTC	99.90%	396 842	85 402	76 148	76 148	349 650	1 375 193
SMIP	99.00%	256 306	211 159	7 546	7 546	495 000	1 419 630
SMTC	99.90%	250 554	-65 796	76 148	76 148	149 850	685 434
SODESA	2.31%			35 634	0	0	
SOGECOR	99.94%			262 121	0	0	
STMP	100.00%	300 575	76 114	400 000	400 000	100 000	1 225 748
SYNERCAM	100.00%	571 009	136 078	1 219 638	1 219 638	100 000	1 254 168
TDC	99.80%	309 157	259 049	7 607	7 607	598 800	1 549 817
TDI	100.00%	14 548	28 177	50 000	50 000	0	217 254
TELEDIRECT	100.00%	634 156	159 644	421 087	421 087	0	2 623 645
TESCA	51.00%	19 070	29 010	18 870	18 870	0	298 006
TESSI CHEQUE	100.00%	1 098 440	696 927	5 784 549	5 784 549	799 840	28 394 565
TESSI CHEQUE AUVERGNE	100.00%	303 851	128 757	37 000	37 000	250 000	1 096 313
TESSI CHEQUE BORDEAUX	100.00%	4 728	219 064	37 000	37 000	0	2 382 524

TESSI CHEQUE CONSEIL	99.80%	50 393	41 091	693 957	693 957	0	2 075 378
TESSI CHEQUE INTERBANCAIRE	50.00%	1 350 136	353 756	363 480	363 480	0	2 348 140
TESSI CHEQUE NANTERRE	99.80%	325 381	865 857	19 068	19 068	499 008	4 199 250
TESSI CHEQUE NORMANDIE	99.93%	78 413	167 688	107 553	107 553	0	755 571
TESSI CHEQUE RENNES	100.00%	314 606	-178 709	619 138	619 138	100 000	510 892
TESSI CHEQUES IDF	99.00%	277 562	151 105	9 900	9 900	148 500	1 646 490
TESSI ENCAISSEMENTS	100.00%	490 184	298 834	500 000	500 000	0	4 910 398
TESSI ILE DE FRANCE	99.90%	2 523 282	2 507 507	15 230	15 230	1 198 800	31 080 758
TESSI INFORMATIQUE	99.94%	-65 402	-1 874 439	1 741 859	1 441 859	0	3 624 437
TESSI TGD	99.99%	-459 369	460 688	1 457 133	0	0	3 920 096
TIGRE	100.00%	633 103	572 076	2 700 000	2 700 000	250 000	3 788 684
TIGRE MADAGASCAR	5.01%	-70 304	-10 384	1	1	0	15 076
TSI ACTION INFORMATIQUE	99.00%	131 033	44 397	7 546	7 546	49 500	428 286
24H00	16.66%			399 600	399 600		
TOTAUX				61 924 683	59 040 188	8 135 382	

(1) Chiffres correspondants à un exercice de 2 mois.

(2) Capital non appelé pour la moitié.

(3) Chiffres correspondants à un exercice de 6 mois.

Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2006

NOTE 1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Ils concernent :

- L'acquisition de la société ICSB, spécialisée dans le traitement de chèques et moyens de paiements.
- La création de la société ATIA, spécialisée dans le métier de la capture et de l'EIS (Edition Intégration Solutions).
- La cession de la société SEDECO.

NOTE 2 CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Néant

NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et selon les principes de :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

De plus, comme le prévoit la réglementation comptable, les principes de comptabilisation (règlements CRC 2004-06 et 2002-10) relatifs aux traitements des actifs sont pris en compte depuis le 01/01/2005.

1. Frais de recherche et développement

La société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en retenant les durées d'utilisation estimées des différentes catégories d'immobilisations. Dans les cas où il est pratiqué, l'amortissement dégressif correspond à un amortissement économique.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Aménagements terrains	10 ans
- Structure béton	40 ans
- Structure métal	35 ans
- Couverture	30 ans
- Logiciels, licences	2 ans
- Agencements	5 à 7 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

3. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût historique.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte de la situation nette ré-estimée et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constatée lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

NOTE 4 ACTIF IMMOBILISE

1. Immobilisations

▪ Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

Exercice clos **Exercice clos**
le 31/12/06 **le 31/12/05**

Fonds de commerce	123	123
Concessions, brevets, licences	212	210
Valeur brute	335	333
Amortissements cumulés	(246)	(233)
Valeur nette	89	100

- Analyse de la variation

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/06	Exercice clos le 31/12/05
<i>Valeur nette au 1^{er} janvier</i>	100	113
Investissements	1	6
Cessions (net)		0
Dotations aux amortissements	(12)	(19)
<i>Valeur nette au 31 décembre</i>	89	100

Les immobilisations incorporelles sont en partie constituées de fonds de commerce acquis. Une dépréciation est constatée, si nécessaire.

▪ Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/06	Exercice clos le 31/12/05
Constructions	2 247	2 247
Installations techniques, agencements, matériels informatiques et ind.	975	883
Autres immobilisations corporelles	471	375
Immobilisations en cours		
<i>Valeur brute</i>	3 693	3 505
Amortissements cumulés	(1 246)	(1 022)
<i>Valeur nette</i>	2 447	2 483

- Analyse de la variation

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/06	Exercice clos le 31/12/05
<i>Valeur nette au 1^{er} janvier</i>	2 483	2 539
Investissements	194	101
Cessions (net)	0	(7)
Reprise dotations aux amortissements	0	83
Dotations aux amortissements	(230)	(233)
<i>Valeur nette au 31 décembre</i>	2 447	2 483

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de constructions et d'installations et agencements.

▪ **Immobilisations financières**

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/06	Exercice clos le 31/12/05
Titres de participation	61 897	55 071
Dépôts et cautionnements	112	113
<i>Valeur brute</i>	62 009	55 184
Provisions	(2 884)	(1 328)
<i>Valeur nette</i>	59 125	53 856

Au cours de l'exercice 2006 :

- Acquisition de 100% des titres de la société ICSB (Cf note 1- Evènements significatifs de l'exercice) pour un montant de 4,05 M€, ainsi que de 16,66% des titres de la société 24H pour un montant de 400 K€
- Création de la société ATIA pour un montant de 45 K€, représentant un pourcentage de détention de 60%.
- Souscription à hauteur de 2,05 M€, suite à l'augmentation de capital de la société KEEPWAY. Le pourcentage de détention reste identique.
- Cession des titres de la société SEDECO pour un montant de 146,8 K€
- Versement de 250 K€ en complément du prix d'acquisition de la société TIGRE.
- Souscription de 4008 parts de la société ARTESIA, portant le seuil de détention de 33,20% à 55%.

2. Dépréciation de titres

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/06	Exercice clos le 31/12/05
<i>Valeur nette au 1^{er} janvier</i>	1 328	618
Dépréciation sur immobilisations financières	1 556	710
Reprise sur dépréciation d'immobilisations financières	0	0
<i>Valeur nette au 31 décembre</i>	2 884	1 328

Les titres des sociétés SOGECOR, DESA, SODESA, TESSI INFORMATIQUE, HEXAGONALE CONSULTANTS, PROCHEQUE NORD et TESSI TGD font l'objet de cette dépréciation.

NOTE 5 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF

Les autres créances correspondent à hauteur de 17,2 Millions d'Euros aux comptes courant liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du groupe. Ces créances sont comptabilisées suivant les modalités exposées dans la note 3 « Principes comptables, méthodes et règles d'évaluation ».

NOTE 6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

Le portefeuille de VMP est principalement composé de SICAV valorisées selon la méthode PEPS.

NOTE 7 CAPITAL SOCIAL

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/06	Exercice clos le 31/12/05
Nombre de titres	2 877 534	2 873 003
Valeur nominale	2 euros	2 euros
Total	5 755,0	5 746,0

Les opérations impactant le capital social et la prime d'émission sur les périodes concernées s'analysent ainsi :

Date du Conseil d'Administration	Nature de l'augmentation	Nombre de titres créés	Effet en capital	Effet sur la prime d'émission
21 février 2001	Prélèvement sur report à nouveau	2 400 000	1 189	-
3 juillet 2001	Introduction en bourse (net)	326 429	653	6 362
22 octobre 2001	Rachat minoritaires CIREC	24 524	49	515
	Acquisition Hexagonale Consultants	15 271	30	321
	Fusion Tessi SA – CACG SNC	-	-	311
Total variation 2001		2 766 224	1 921	7 509
11 mars 2002	Salariés - Plan Epargne Groupe	6 779	14	116
Total variation 2002		6 779	14	116
Total variation 2003		0	0	0
Total variation 2004		0	0	0
Total variation 2005		0	0	0
octobre 2006	Plan d'achat d'actions	1 982	3 964	49 391
	Plan d'achat d'actions	2 549	5 098	63 521
Total variation 2006		4 531	9 062	112 912

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/06	Exercice clos le 31/12/05
Provisions pour risques et charges	0	0
Autres provisions	0	0
Total	0	0

NOTE 9 DETTES

Sur 2006, des emprunts ont été contractés pour 3 M€ lors de l'acquisition de la société ICSB.

Les emprunts et dettes financières divers correspondent à hauteur de 31,5 millions d'Euros aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du groupe.

NOTE 10 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/06	Exercice clos le 31/12/05
<i>Variation des frais financiers</i>		
<i>Variation nette exploitation</i>	-8	596
Var° de stock		
Transferts de charges à répartir	-	-
Var° des Créances d'exploitation	-413	-432
Var° des Dettes d'exploitation	405	164
<i>Variation nette hors exploitation</i>	1 930	873
Var° des créances hors exploitation	-936	-4 280
Var° des dettes hors exploitation	2864	5 054
Charges et produits constatés d'avance	2	98
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	1 921	1 469

NOTE 11 COMPTE DE RESULTAT

1. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est uniquement réalisé en France.

2. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle

Sur 2006, il a été versé des jetons de présence aux administrateurs pour un montant de 60 K€ La rémunération des membres de Direction pour cette période s'est élevée à 589 K€

3. Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31/12/06	Exercice clos le 31/12/05
<u>Produits nets financiers liés aux participations</u>	8 135	6 106
Produits nets sur cessions de VMP	117	211
Différence positive de change	1	0
Dépréciation sur immobilisations financières (1)	-1 556	-710
Charges/Produits nets sur intérêts et autres charges assimilées (2)	-4 252	-183
<i>TOTAL</i>	2 445	5 424

Ventilation au 31/12/2005 :

(1) Cette dotation concerne en totalité une dépréciation sur titres de participations.

(2) Dont 359 K€ de charges d'intérêts sur emprunts.

Ventilation au 31/12/2006 :

(1) Cette dotation concerne en totalité une dépréciation sur titres de participations.

(2) Dont 1 089 K€ de charges d'intérêts sur emprunts.

Dont 2 731 K€ d'abandons de créances.

4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué par la cession de titres de la société SEDECO.

5. Impôts sur les bénéfices

▪ Intégration fiscale

La société a signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale, avec certaines des sociétés du groupe qui ont opté pour ce régime.

Liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'intégration fiscale :

-TESSI SA	-SFDD	-SFDD LOGISTIQUE
-TELEDIRECT	-TDC	-HEXAGONALE
CONSULTANTS		
-KEEPWAY	-INTACTUS	-TESSI
INFORMATIQUE		

▪ Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt correspondant au résultat exceptionnel est une économie d'impôt de 7,8 K€

▪ Situation fiscale différée et latente

L'allègement futur d'impôt s'élève à 1 169 K€ au titre du régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2006, le montant des moins values à long terme s'élève à 351 K€

6. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Néant.

NOTE 12 AUTRES INFORMATIONS**1. Echéance des créances et des dettes à la clôture de l'exercice***En milliers d'euros*

Créances	Montant Brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Actif immobilisé				
Prêts	1		1	
Autres immobilisations financières	112		112	
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	5		5	
Autres créances clients	2 201	2 201		
Personnel et comptes rattachés	1	1		
Organismes sociaux	2	2		
Taxe sur la valeur ajoutée	40	40		
Impôt sur les sociétés	217	217		
Autres impôts				
Groupe et associés	17 342	17 342		
Débiteurs divers	35	35		
Charges constatées d'avance	193	193		
TOTAL créances	20 149	20 031	118	
Dettes	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- A 1 ans maximum à l'origine	1 095	1 095		
- A plus de 1 ans à l'origine	26 129	6 901	19 227	
Emprunts et dettes financières divers	5	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 262	1 262		
Personnel et comptes rattachés	266	266		
Sécurité sociale et organismes sociaux	319	319		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- Taxe sur la valeur ajoutée	550	550		
- Autres impôts, taxes et assimilés	17	17		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	31 578	31 578		
Autres dettes	255	255		
Produits constatés d'avance				
TOTAL dettes	61 476	42 248	19 228	0

2. Eléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros

	Entreprises liées
Actif	
Participation	59 040
Créances clients et comptes rattachés	2 201
Autres créances	17 341
Passif	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337
Autres dettes	31 833
Compte de résultat	
Redevances	7 387
Autres produits d'exploitation	852
Charges d'exploitation	240
Dividendes	8 135
Autres produits financiers	408
Charges financières	784
Abandons de créances	2 731
Dépréciation de titres	1 556

3. Produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros

Charges à payer	
Autres dettes	29
Clients avoirs à accorder	255
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	435
Dettes fiscales et sociales	481
TOTAL charges à payer	1 200
Produits à recevoir	
Autres créances	39
Fournisseurs avoirs à recevoir	3
Clients et comptes rattachés	1 026
Créances fiscales et sociales	3
TOTAL produits à recevoir	1 071

4. Effectif moyen

	31/12/06	31/12/05
Cadres	13	11
Non Cadres	33	34
Total	46	45

5. Engagements financiers et autres engagements

Engagements donnés

- Tessi SA, caution :
 - solidaire de ses filiales, en cas de défaillance financière de ces dernières, dans la limite de 15 Millions d'euros,
 - solidaire de sa filiale **SFDD** au profit de Bouygues Telecom dans le cadre d'un contrat d'offres de remboursements,
 - solidaire de **TESSI Ile de France** au profit de Bail Investissement pour la signature d'un bail commercial,
 - solidaire de **SOFT PROMO** au profit de Trappes Entreprises en garantie du paiement des loyers et charges au titre du bail commercial (prise d'effet du bail : août 2004 ; loyers annuel de début de bail : 17 600 €HT/HC),
 - solidaire de **SFDD** au profit de Coignièrès Logistic en garantie du paiement des loyers et charges au titre du bail commercial (prise d'effet du bail : 01/10/04 ; loyer de début de bail : 560 000 € HT/HC ; durée ferme de 9 ans),
 - de la bonne exécution d'un contrat de crédit bail conclu par **SFDD Logistique** au profit du Crédit Agricole (engagement de reprise du contrat à hauteur de 214 653,60 euros),
 - solidaire au profit de la Société Générale pour le compte de **Tessi Encaissement** pour garantir les cautions de la banque au profit de Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers Masseurs Kinésithérapeutes Orthophonistes et Orthopistes - CARPIMCO (60 000 €) et de la Caisse Autonome de Retraite des Médecins Français (145 000 €),
 - solidaire de **TESSI TGD** au profit de OUEST TERTIAIRE pour la signature d'un bail commercial,
 - solidaire de **TESSI ENCAISSEMENTS** au profit de Trappes Entreprises en garantie du paiement des loyers et charges au titre du bail commercial (loyer annuel de début de bail : 40 740 €HT/HC),
 - solidaire de **COUP DE FOUDRE** au profit de Madame Isabelle LE GENDRE en garanties de la défaillance de **COUP DE FOUDRE** dans le paiement des loyers ou dans l'exécution de toutes autres clauses du bail.
- Tessi SA, caution au profit de la Société Générale pour garantir des emprunts :
 - pour le compte de **SFDD Logistique** (montant dû au 31/12/06 : 147 514 €),
 - pour le compte de **SFDD** (montant dû au 31/12/06 : 870 000 €),
- Tessi SA agit solidairement avec ses filiales dans le cadre des contrats ETICA et ETICA BAIL .
- Tessi SA a accepté d'accorder aux actionnaires minoritaires une promesse d'achat portant sur 50% des actions de la société Tessi Chèque Interbancaire. Cette promesse peut être exercée à tout moment par les actionnaires minoritaires pendant une période de 36 mois prorogée de 12 mois par voie d'avenant, et ce à compter du 25 juillet 2003. L'acquisition des actions par Tessi SA se fera à la valeur nominale.

- Tessi SA a accepté d'accorder aux actionnaires minoritaires une promesse d'achat portant sur 49,98% des actions de la société C2I INGENIERIE. Cette promesse pourra être exercée en une fois par les actionnaires minoritaires entre le 15 février 2005 et le 30 juin 2010 inclus.
- TESSI SA s'est engagé à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société TIGRE d'un montant de 500 000 euros en fonctions des résultats de cette dernière. Au vu des résultats de la société TIGRE, un premier versement d'un montant de 250 000 euros a été effectué au cours du 1^{er} semestre 2006.

Engagements reçus

- Les actionnaires minoritaires détenant 50% des actions de la société Tessi Chèque Interbancaire ont accordé à Tessi SA une promesse de vente. Cette promesse peut être exercée par Tessi SA à tout moment pendant une période de 35 mois prorogée de 12 mois par voie d'avenant, et ce à compter du 25 juillet 2003. La cession des actions se fera à la valeur nominale.
- Les actionnaires minoritaires détenant 49,98% des actions de la société C2I INGENIERIE ont accordé à Tessi SA une promesse de vente. Cette promesse pourra être exercée par Tessi SA en une fois à compter du 1^{er} juillet 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010.

▪ Dettes garanties par des sûretés réelles

Total des emprunts : 26 129 K€

Répartition

1^o emprunt : 854 K€

Hypothèque de 1^o rang accordée sur les locaux de Bobigny au profit de la Société Générale.

2^o emprunt : 675 K€

Nantissement de 255 parts de la société Accès Informatiques, 500 parts de la société Accès Management et 400 parts de la société Accès Développement Interactif au profit de la Société Générale.

3^o emprunt : 2 600 K€

Nantissement de 2 501 actions de la société C2I INGENIERIE au profit de la Lyonnaise de Banque pari passu avec la Société Générale.

4^o emprunt : 1 750 K€

Nantissement de 250 actions de la société TIGRE au profit de la Lyonnaise de Banque et pari passu avec la Société Générale.

5^o emprunt : 17 250 K€

Nantissement de 239 990 actions de la société CPR Billets au profit de la Lyonnaise de Banque pari passu avec la Société Générale.

6^o emprunt : 3 000 K€

TESSI SA a accordé une promesse de nantissement sur les 500 actions de la société I.C.S.B. au profit de la Lyonnaise de Banque pari passu avec la Caisse d' Epargne et de Prévoyance Aquitaine Nord – CEAN.

▪ Crédit bail

Non applicable

▪ Autres engagements

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont de 34 117 € Ces indemnités sont calculées au vu des paramètres suivants :

- Calcul salarié par salarié
- Probabilité d'espérance de vie et de présence dans la société à la date prévue de départ en retraite.

- Prorata ancienneté acquise par rapport à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités ont été calculées par un actuairé qualifié utilisant une méthode actuarielle.

Il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employé.

Ces indemnités ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux.

Le nombre d'heures annuelles relatives à la formation professionnelle (D.I.F.) s'élève pour l'ensemble de l'effectif à 2 436 heures.

Résultats et autres caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURES DES INDICATIONS	2002	2003	2004	2005	2006
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	5 746 006	5 746 006	5 746 006	5 746 006	5 755 068
Nombre des actions ordinaires existantes	2 873 003	2 873 003	2 873 003	2 873 003	2 877 534
<u>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</u>					
Chiffre d'affaires hors taxe	5 780 630	6 089 030	6 877 280	6 556 977	8 246 188
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 211 855	5 191 966	4 872 774	6 674 646	6 672 887
Impôts sur les bénéfices	110 669	23 531	337 279	(34 578)	(391 087)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 757 266	4 655 241	4 031 111	5 746 600	5 265 175
Résultat distribué	1 723 802	1 867 452	2 011 102	2 154 752	2 298 402
<u>RESULTATS PAR ACTION</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,08	1,80	1,58	2,34	2,45
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,96	1,62	1,40	2	1,83
Dividende attribué à chaque action	0,60	0,65	0,70	0,75	0,80
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	49	48	45	45	46
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 063 623	1 749 108	1 653 278	1 546 045	1 540 544
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	841 001	713 283	693 013	658 793	673 736

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES STOCKS OPTIONS : EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 a autorisé l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et qu'un règlement de plan d'options a été approuvé par le Conseil d'Administration du 26 avril 2002.

Nous vous rappelons également que l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2004 a renouvelé l'autorisation d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions et qu'un nouveau règlement de plan d'options a été approuvé par le Conseil d'Administration du 8 octobre 2004.

Nous vous rendons compte par le présent rapport :

1. Nombre, prix et date d'échéance des options consenties durant l'année par la société ou les sociétés de son groupe à chacun des mandataires sociaux dirigeants et des dix salariés non mandataires, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :

Attribution effectuée par le Conseil d'Administration du 9 juin 2006 :

DEVIN Cécile :	1.000 options de souscription
FISTAROL Claire :	1.000 options de souscription
JOLLAND Olivier :	1.000 options de souscription
REBOUAH Corinne :	1.000 options de souscription
VACHER Frédéric :	1.000 options de souscription
LAVOISIER Bruno :	281 options de souscription
LE THE Than :	281 options de souscription

Les options visées ci-dessus ont été attribuées au prix de 47,38 € et devront être exercées dans le respect de la période d'indisponibilité prévue lors de l'attribution et au plus tard le 9 juin 2013.

2. Nombre et prix des actions souscrites ou achetées par l'exercice des options durant l'année par les mandataires sociaux dirigeants de la société et les dix salariés non mandataires dont le nombre d'options est le plus élevé :

Identité	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription d'une action au nominal de 2 €
Pierre CHARARA	283	26,92 €
Martine MALINCONI	283	26,92 €
Patrick LOSTYS	283	26,92 €
Dominique DUDICOURT	1 133	26,92 €
Olivier DEVIN	283	26,92 €
Cécile DEVIN	1 133	26,92 €
Julien REBOUAH	1 133	26,92 €

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **JOINT AU RAPPORT DE GESTION**

rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L. 225-102-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235, les commissaires aux comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1.1. Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. A ce jour, le Conseil est composé de 6 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent ci-après.

- Monsieur Marc REBOUAH, Président – Directeur Général :

. Nommé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 et de Président Directeur Général par délibération du Conseil d'Administration du 13 avril 2001 ;

. Ses mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 ; son renouvellement a été proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire et au Conseil d'Administration qui sera convoquée pour le 15 juin 2007 ;

- Mademoiselle Corinne REBOUAH, Administrateur :

. Renouvelée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2006 ;

- . Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
 - Monsieur Julien REBOUAH, Administrateur :
- . Nommé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 ;
- . Son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 ; son renouvellement a été proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée pour le 15 juin 2007 ;
 - Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur :
- . Nommé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 ;
- . Son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 ; son renouvellement a été proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée pour le 15 juin 2007
 - Monsieur Michel ANGE, Administrateur :
- . Nommé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2002 ;
- . Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ;
 - La société FONDELYS, Administrateur, représentée par Monsieur Henri DUFER :
- . Nommée aux fonctions d'Administrateur par délibération du Conseil d'Administration en date du 11 avril 2003, ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2003 ;
- . Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ;
 - Nombre d'Administrateurs indépendants : deux
 - Nombre d'Administrateurs élus par les salariés : aucun
 - Nombre d'actions qui doivent être détenues par un Administrateur : une

1.2. Délais moyens de convocation du Conseil

Lors du dernier Conseil d'Administration de l'année en cours, un calendrier des réunions du Conseil d'Administration pour l'année suivante est arrêté entre les Administrateurs.

Les Administrateurs sont convoqués 8 jours environ à l'avance par lettre simple.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception.

1.3. Représentation des Administrateurs

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Au cours de l'exercice 2005, aucun administrateur n'a utilisé cette faculté.

1.4. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, le Conseil désigne à chaque séance celui de ces membres présents qui doit présider la séance.

Sur les quatre séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cabinet d'Avocats spécialisé en droit des sociétés cotées.

1.5. Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

En l'absence de règlement intérieur, cette faculté ne peut, pour le moment, être utilisée.

1.6. Information des administrateurs

Le Président a fourni aux administrateurs dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.7. Invités au Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur Général en charge des Finances du Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés du Groupe TESSI.

1.8. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006.
- taux moyen annuel de présence des membres : 91,75 %

1.9. Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration réuni le 6 octobre 2006 a réparti, sur la proposition du Président du Conseil, le montant des jetons de présence voté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2006.

2. Description synthétique des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Directeur Général, les Directeurs Généraux Opérationnels, la Direction Générale en charge des Finances du Groupe ainsi que le personnel destiné à l'encadrement.

L'objectif du contrôle interne est la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité du Groupe TESSI et des risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier, le contrôle des opérations et la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Un système de contrôle interne, aussi performant soit-il, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La société TESSI SA, dont l'activité est celle d'une société holding et de prestations de services pour ses filiales, présente les caractéristiques suivantes :

1.1.1.1.1.1.2 2-1 Description synthétique de l'organisation comptable et du contrôle de gestion

L'ensemble des comptabilités des filiales du Groupe TESSI est tenu par du personnel TESSI SA, tous basés à Grenoble, à l'exception des sociétés C2I, Tigre Informatique, CPR Billets, Keepway et Intactus, acquises au cours de l'exercice 2005.

Ce service est dirigé par un chef comptable, rattaché au Directeur Général en charge des Finances du Groupe TESSI, lui-même reportant directement au Président Directeur Général du Groupe TESSI.

2-1-1 Production des états comptables, fiscaux (conformément aux dispositions légales)

Toutes les comptabilités sont tenues sous un seul logiciel standard de comptabilité.

Les services comptables du Groupe TESSI sont eux-mêmes subdivisés en différents départements :

- comptabilité générale : suivi de comptabilité, suivi de la trésorerie, déclarations fiscales, arrêtés comptables, élaboration d'un reporting mensuel.

- services fournisseurs : réception des factures fournisseurs pour l'ensemble des sociétés du Groupe, imputation des charges en comptabilité, règlements des fournisseurs.

Les autorisations de signatures bancaires pour effectuer des décaissements sont quasiment, sauf cas particuliers spécifiques et bien identifiés, exclusivement centralisés au niveau de TESSI SA.

Les procédures de « Bon à payer » sont extrêmement rigoureuses et se situent au niveau des Directions Générales Opérationnelles, ou le cas échéant, des Directions Régionales selon le niveau et la nature de la dépense.

- service relance/pré-contentieux : relance des créances clients (écrit et par téléphone), actions de pré-contentieux (mise en demeure, injonction de paiement auprès du Tribunal de commerce, signification par voie d'huissier...)

2-1-2 Production du reporting mensuel

Le service comptable du Groupe TESSI est en charge de la production du reporting mensuel. Il s'agit en fait d'un tableau de bord indiquant pour l'ensemble des sections analytiques du Groupe un compte d'exploitation détaillé.

Ce reporting mensuel a pour vocation :

- de tirer les écarts entre les réalisations de l'année en cours et les objectifs qui ont été fixés en début d'année pour chacune des sections analytiques.
- de suivre de manière détaillée et/ou globale l'évolution, mois par mois, de la rentabilité de chaque section analytique.

Le fait d'avoir définie une notion fine de section analytique permet d'effectuer un suivi à la fois au niveau du centre de production, de la filiale, et d'avoir des regroupements par régions et métiers.

Chaque section analytique est rattachée opérationnellement à un chef de centre de production, lui même rattaché à un Directeur régional (le cas échéant selon les métiers), lui même rattaché à du Directeur Général métier.

Ce reporting mensuel sert également à la Direction Générale en charge des Finances du Groupe ainsi qu'au Président Directeur Général.

2-1-3 Etats Consolidés

Le Groupe TESSI produit des états financiers consolidés tous les 6 mois dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels.

Cette consolidation est effectuée par une personne dédiée et formée aux techniques de consolidation. Nous sommes assistés, dans le cadre de ce processus de consolidation, par

un cabinet d'expertise comptable dont les compétences nous permettent de sécuriser cette production.

2-1-4 Facturation

La facturation est sous la responsabilité des services administratifs de chaque direction générale métier.
Cette facturation fait l'objet d'un contrôle par les services comptables du Groupe TESSI.

2-1-5 Contrôle de gestion métiers

Trois de nos quatre métiers sont désormais dotés d'un contrôle de gestion opérationnelle visant à s'assurer du respect des procédures internes en vigueur, du bon établissement de la facturation et de la mise en place de tous les outils nécessaires aux Directions Générales Opérationnelles contribuant ainsi à un suivi efficace et rigoureux de leurs activités.

2-2 Description synthétique de l'organisation sociale

TESSI SA est également en charge de l'élaboration des bulletins de paie, déclarations sociales et du suivi des dossiers du personnel par l'ensemble des salariés du Groupe TESSI, à l'exception des sociétés C2I, Tigre Informatique, CPR Billets, Keepway et Intactus.

Le traitement de la paie est externalisé auprès d'un prestataire de services spécialisé dans ce domaine.

Chacun des gestionnaires des paies est en relation avec les responsables de production des filiales lui permettant de pouvoir prendre en compte tous les éléments variables pouvant impacter le traitement de la fiche de paie. Le responsable du service paie est rattaché au Directeur Général en charge des Finances du Groupe.

Aussi, TESSI SA est en charge de l'élaboration des contrats de travail pour l'ensemble des salariés du Groupe ainsi que de l'organisation des réunions avec l'ensemble des partenaires sociaux.

2-3 Description synthétique de l'organisation juridique

TESSI SA assiste les Directions Générales Opérationnelles dans le cadre de la revue des contrats commerciaux.

Le service juridique est en charge de tous les aspects disciplinaires au niveau social ainsi que de toutes les procédures de licenciements.

En outre, il assure pour le compte des filiales l'ensemble du secrétariat juridique, l'élaboration, la revue des baux commerciaux ainsi que le suivi des contrats d'assurance du Groupe.

Ce service est dirigé par le Directeur Juridique lui-même rattaché au Directeur Général en charge des Finances.

En synthèse, l'organisation des procédures de contrôle interne est basée sur :

- une forte séparation des tâches entre les services fonctionnels de TESSI SA et les directions opérationnelles et leurs collaborateurs.
- une répartition claire des rôles chez TESSI SA.
- une homogénéité dans le traitement de l'information sur l'ensemble des filiales du Groupe, tout en respectant les spécificités de chacune d'elles.

Une telle organisation crée les conditions d'un bon environnement de contrôle.

Cet environnement de contrôle détermine le niveau de sensibilisation du personnel à la nécessité du contrôle et constitue le fondement de tous les autres éléments de contrôle interne en imposant discipline et organisation.

La formalisation de procédure, notamment en matière de délégation de pouvoirs, contribue à renforcer l'environnement du contrôle avec une forte centralisation du contrôle en contre partie de la délégation donnée aux opérationnels.

Il est précisé que la filiale CPR Billets est dotée de méthodes de contrôle qui lui sont propres compte tenu des spécificités comptables et réglementaires liées à son activité financière, elle-même supervisée par la Commission Bancaire.

3. Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration
Marc REBOUAH

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 15 JUIN 2007

I - RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport du Conseil d'Administration et la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve les comptes sociaux tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 27.501 euros et prend acte qu'aucun impôt ne sera supporté au titre desdites dépenses pour cet exercice.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.265.175,47 euros de la manière suivante :

- A la Réserve Légale	906,20 euros
- A titre de dividendes aux actionnaires, la somme de	2 883 318,00 euros
- Le solde, soit la somme de au poste « Autres réserves ».	2 380 951,27 euros

Chaque actionnaire recevra ainsi un dividende de 1 € par action de nominal 2 €

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, les distributions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2006 ouvrent droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40%.

Le dividende sera mis en paiement le 12 juillet 2007.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Avoir fiscal par action⁽¹⁾	Revenu déclaré par action
31/12/2003	0,70 €	0,35 €	1,05 €
31/12/2004	0,75 € ⁽²⁾	/	/
31/12/2005	0,80 € ⁽³⁾	/	/

(1) sur la base d'un avoir fiscal au taux de 50%.

(2) ouvrant droit à un abattement de 50% pour les personnes physiques

(3) ouvrant droit à un abattement de 40% pour les personnes physiques

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe et la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

L'Assemblée Générale prend, en outre, acte du déclassement de conventions réglementées en conventions courantes suivant décision du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc REBOUAH arrive à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Julien REBOUAH arrive à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric VACHER arrive à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 à 60.000 euros.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Madame Françoise DAUJAT arrive à expiration ce jour, décide de nommer en remplacement le cabinet AUDITS & PARTENAIRES, établi 65 boulevard des Alpes – 38240 MEYLAN, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet SOVEC arrive à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur René Charles PERROT arrive à expiration ce jour, décide de nommer en remplacement Monsieur Marc MARTIN domicilié professionnellement 65 boulevard des Alpes – 38240 MEYLAN pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Madame Martine PACCOUD arrive à expiration ce jour, décide de nommer en remplacement Monsieur Alain BOUILLOT domicilié professionnellement 38 boulevard des Alpes – 38130 ECHIROLLES, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler l'autorisation donnée à la Société par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2006, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et conformément aux nouvelles dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, d'acheter en Bourse et détenir ses propres actions à concurrence d'un nombre équivalent à 10 % maximum du capital social, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions ;
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de couverture de plans d'options ;
- d'annulation des actions achetées.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seront exécutés dans la limite de cours suivante, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société : le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 75 euros (hors frais d'acquisition) par action au nominal de 2 euros.

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 21.624.885 euros financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général afin de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est accordée jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

II - RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 228-92 et L 228-93 du Code de commerce :

1° Délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes autres valeurs mobilières, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

2° a) Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à trois millions (3.000.000) d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

b) Décide que le montant total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourra être supérieur à cinquante millions (50.000.000) d'euros en nominal.

3° Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou étranger.

4° Délègue au Conseil d'Administration, durant la même période de vingt-six (26) mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L 225-130 du Code de commerce, les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au 2 a), ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

- 5° Décide que le Conseil d'Administration pourra procéder le cas échéant à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des émissions concernées.
- 6° Le Conseil disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les délégations ci-dessus, notamment déterminer le prix et les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 7° Prend acte que les présentes délégations privent d'effet toutes délégations antérieures ayant le même objet.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 225-135, L 225-136, L 228-92 et L 228-93 du Code de commerce :

- 1° Délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières émises à titre onéreux ou gratuit donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

- 2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à trois millions (3.000.000) d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé à la précédente résolution.

Décide que le montant total des émissions de valeurs mobilières composées dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourra être supérieur à cinquante millions (50.000.000) d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé à la précédente résolution.

- 3° Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et, éventuellement, à titre réductible, pour les souscrire en application des dispositions de

l'article L. 225-135 du Code de Commerce, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international.

- 4° Décide que la somme revenant ou pouvant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre par exercice des droits attachés aux valeurs mobilières sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse (sur l'Eurolist d'Euronext Paris) précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.
- 5° Décide que le Conseil d'Administration pourra procéder le cas échéant à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des émissions concernées.
- 6° Le Conseil disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les délégations ci-dessus, notamment déterminer le prix et les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 7° Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et selon les dispositions de l'article L 225-136 du Code de commerce et sous condition suspensive de l'adoption de la précédente résolution, autorise le Conseil d'Administration dans la limite de 10% du capital social, tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de la présente délégation par le Conseil d'Administration, par an, à fixer le prix d'émission conformément aux conditions suivantes :

- prix d'émission égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission ;
- prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20%.

Le montant des augmentations de capital effectuées en application de la présente résolution s'imputera sur la plafond prévu à la précédente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Dans la limite du plafond prévu à la quinzième résolution, l'Assemblée Générale, sous condition suspensive de l'adoption de ladite résolution, autorise le Conseil d'Administration, durant la même période de vingt-six (26) mois, à procéder à l'émission d'actions ordinaires :

- destinées à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L225-148 du Code de commerce ;

- sur le rapport du commissaire aux apports et dans la limite de 10% de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la quatorzième résolution.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Sous condition suspensive de l'adoption des quatorzième et quinzième résolutions, l'Assemblée Générale, pour chacune des émissions décidées en application desdites résolutions, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions de l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu à la quatorzième résolution, lorsque le Conseil d'Administration constatera une demande excédentaire de souscriptions.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, à :

- annuler les actions détenues par la société ou acquises par cette dernière non seulement dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la présente Assemblée Générale aux termes de la treizième résolution ci-dessus mais aussi dans le cadre des précédents programmes, et ce dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt quatre mois ;
- réduire corrélativement le capital social du montant des actions annulées ;
- modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

VINGTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, et faisant application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, délègue au Conseil d'Administration à compter de ce jour, pour une durée de vingt-six (26) mois, tous pouvoirs, en vue de procéder sur ses seules décisions, à une ou plusieurs augmentations de capital social dans les conditions prévues à l'article 443-5 du Code du Travail, aux époques qu'il fixera, d'un montant maximum cumulé de 100.000 € réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment décider d'augmenter de capital conformément aux conditions susvisées, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions selon les limites prévues par la loi, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, en règle générale de mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et des sociétés visées à l'article L 225-180 du Code de Commerce, dans les conditions suivantes :

1° - Délai pendant lequel cette autorisation de l'Assemblée doit être utilisée par le Conseil :

La présente autorisation, qui pourra être utilisée par le Conseil d'Administration en une ou plusieurs fois, est donnée par l'Assemblée Générale pour une période de trente-huit mois à compter de ce jour.

2° - Délai pendant lequel les options doivent être exercées par les bénéficiaires :

Le délai maximal pendant lequel les options peuvent être exercées étant librement fixé par l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article L 225-183, alinéa 1er du Code de Commerce, l'Assemblée Générale décide que les options pourront être exercées pendant un délai de 7 ans qui commencera à courir à compter de la date d'attribution des options, sous réserve des restrictions qui pourraient être apportées par le Conseil d'Administration concernant la période d'exercice des options.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscriptions.

3° - Détermination des modalités de fixation du prix :

Le prix de souscription ou d'achat des actions arrêté par le Conseil d'Administration, au jour de l'attribution des options, sera égal à 100 % de la moyenne des cours cotés au cours des vingt dernières séances de Bourse précédant le jour où l'option est attribuée avec la possibilité laissée au Conseil d'Administration d'octroyer une décote de 5 % maximale sur le prix de souscription ou d'achat.

4° - Montant total des options attribuées :

L'Assemblée Générale décide que le nombre total des options attribuées au titre de la présente autorisation ne devra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du montant du capital social existant au jour où la dernière option sera attribuée.

5° - Jouissance :

Les actions souscrites ou acquises dans le cadre des dispositions précédentes devront obligatoirement revêtir la forme nominative et porteront jouissance immédiate. En conséquence, elles auront droit, à égalité de la valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance.

6° - Pouvoirs :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions dans lesquelles les options seront octroyées, tels que les bénéficiaires, le nombre maximum des options pouvant être levées par chaque bénéficiaire, le prix des options offertes selon les modalités arrêtées par l'Assemblée Générale, la date d'ouverture et les conditions d'exercice des options et, plus généralement, d'établir ou de modifier le règlement du plan d'options avec toutes les restrictions, notamment concernant la période d'exercice des options et / ou de conservation des actions, et les conditions particulières relatives audites options qu'il jugera utiles.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au Président pour acquérir, pour le compte de la Société, les actions nécessaires à l'attribution des options d'achat d'actions.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'adapter l'article 27 « Accès aux assemblées – Pouvoirs » aux dispositions applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne, modifiées par le décret du 11 décembre 2006.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 27 des statuts sociaux qui est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 27 - ACCES AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

- *pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du 7^{me} alinéa de l'article L 228-1 du code de commerce, dans les registres de compte titres tenus par la société,*

- *pour les titulaires d'actions au porteur, de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du 7^{ème} alinéa de l'article L 228-1 du code de commerce, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,*

au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris. »

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 225-40
DU CODE DU COMMERCE

Exercice clos le 31.12.2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conseil d'administration du 6 octobre 2006 :

- **Abandon de créance en faveur de PROCHEQUE NORD**

*Administrateurs concernés : M. Julien REBOUAH
M. Marc REBOUAH*

Votre société a consenti un abandon de créance de 680 000 euros en faveur de sa filiale PROCHEQUE NORD.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ; votre société sera remboursée si les capitaux propres de PROCHEQUE NORD demeurent au moins égaux à 250 000 euros après remboursement et sous réserve que TESSI ne détienne à la même date, aucune créance sur PROCHEQUE NORD. Cette clause expire le 31 décembre 2009.

- **Abandon de créance en faveur de TESSI TGD**

*Administrateurs concernés : M. Frédéric VACHER
M. Marc REBOUAH*

Votre société a consenti un abandon de créance de 2 051 000 euros en faveur de sa filiale TESSI-TGD.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ; votre société sera remboursée si les capitaux propres de TESSI TGD demeurent au moins égaux à 250 000 euros après remboursement et sous réserve que TESSI ne détienne à la même date, aucune créance sur TESSI-TGD. Cette clause expire le 31 décembre 2009.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Convention de caution et engagements divers**

TESSI se porte caution solidaire de ses filiales en cas de défaillance financière de ces dernières dans la limite de 10 millions d'euros.

La liste des engagements donnés au 31 décembre 2006 figure en note 5 de l'annexe aux comptes annuels.

- **Avances en comptes courants non rémunérées**

Les avances en comptes courants consenties par la SA TESSI aux sociétés suivantes n'ont pas été rémunérées :

- SAS INTACTUS montants au 31 décembre 2006 554 008 euros

Echirolles et Meylan, le 18 avril 2007

Les Commissaires aux comptes,

SOVEC
Société de Commissaires aux comptes
représentée par

Françoise DAUJAT

Alain GARREL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- ◇ Le contrôle des comptes consolidés de la société **TESSI**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- ◇ La justification de nos appréciations.
- ◇ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Changement comptable :

La note 1.3 de l'Annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'adoption par TESSI de l'option de l'amendement à la norme IAS 19 Avantages au personnel.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables, nous avons examiné le correct traitement de ce changement comptable et l'information donnée à ce titre dans la note 1.3 de l'Annexe.

- Estimations comptables :

- L'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles a été effectuée en conformité avec les méthodes du Groupe décrites dans la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés.
Nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible et à apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues.
- TESSI constitue des provisions couvrant ses engagements de retraite et autres avantages assimilés selon la méthode et les modalités décrits dans les notes 1.4 et 18 de l'Annexe aux comptes consolidés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire externe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note de l'Annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Echirolles et Meylan, le 18 avril 2007
Les Commissaires aux comptes,

SOVEC
Société de Commissaires aux comptes
représentée par

Françoise DAUJAT

Alain GARREL

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES SOCIAUX
Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- ◇ Le contrôle des comptes annuels de la société **TESSI**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- ◇ La justification de nos appréciations.
- ◇ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation figurent à l'actif du bilan de votre société pour une valeur nette de 59 040 milliers d'€uros. La note 3 de l'Annexe précise les méthodes retenues pour la comptabilisation de ces titres ainsi que les approches retenues pour évaluer les provisions pour dépréciation.

Nous avons vérifié par sondage l'application correcte de ces méthodes et nous avons examiné les approches retenues pour déterminer les provisions. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés, ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Echirolles et Meylan, le 14 avril 2007

Les Commissaires aux comptes,

SOVEC

Société de Commissaires aux comptes
représentée par

Françoise DAUJAT

Alain GARREL